

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3836 - LUNDI 28 SEPTEMBRE 2020

HAUT KATANGA

Nouvelle incursion des miliciens « Bakata Katanga » à Lubumbashi

Les Lushois se sont réveillés ce samedi 26 septembre sous les coups de balles. Ça tirait dans tous les sens dans la ville cuprifère qui a vu sa quiétude être mise à rude épreuve, le temps de l'incursion de plus d'une soixantaine de miliciens se réclamant du groupe Bakata Katanga.

A en croire des témoins sur place, ces miliciens ont tenté de hisser le drapeau Katangais à la place de la Poste mais en ont été dissuadés par les forces de sécurité qui se sont interposées avant de les chasser. Plusieurs parmi eux ont été arrêtés et conduits à la vingt-deuxième région militaire, apprend-on des mêmes sources.

Page 2



Les «Bakata Katanga» en parade dans la ville de Lubumbashi

ARPTC

La FBCP réitère son plaidoyer en faveur des prisonniers et détenus préventifs



La Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) poursuit son plaidoyer au profit des prisonniers et détenus préventifs, très nombreux dans toutes les prisons, centres de détention et maisons carcérales de la RDC. Pour cette association, l'objectif poursuivi est de désengorger les prisons et autres centres de détention, ainsi que de réduire le phénomène de la surpopulation carcérale. « L'État de

Des prisonniers dans leur cellule au CPRK droit dont le président de la République, Félix-Antoine Tshiseke-di Tshilombo, a fait son leitmotiv, c'est aussi améliorer les conditions en milieu carcéral en RDC », a fait savoir la FBCP dans un communiqué du 26 septembre 2020. Et d'ajouter que le processus d'amélioration des conditions de détention en RDC est contredit par la réalité sur le terrain.

Page 3

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Jean-Baudouin Mayo et José Sele Yalaghuli accusés de saboter la mise en œuvre du processus de la transparence

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) reproche au vice-Premier ministre, ministre du Budget et au ministre des Finances de gérer les fonds destinés au fonctionnement et aux activités de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE-RDC), contrairement aux instructions du chef de l'Etat données au Premier ministre, celles de s'assurer que tout soit fait pour que les objectifs relatifs à la transparence dans le secteur minier soient atteints.

Cette organisation regrette que malgré les démarches faites par les animateurs de l'ITIE et les mises en garde des organisations de la société civile pour le décaissement rapide des fonds destinés à l'ITIE-RDC, le blocage reste total.

Page 4



Le président de l'Asadho, Mè Jean-Claude Katende

DCMP

Otis N'Goma saisit la Fifa pour non-paiement de ses rémunérations

Ancien entraîneur du Daring Club Motema Pembe, Otis N'Goma fait recours à la Fédération internationale de football association (Fifa) pour réclamer ses rémunérations au club vert et blanc qui l'a employé de 2016 à 2019, sans respecter

les termes du contrat. Le technicien a vu son contrat abusivement résilié, sans avoir perçu ses arriérés de salaire et primes. Après plus d'une année de démarches auprès des instances du club, et même auprès de la Fédération

congolaise de football association (Fecofa), il s'est finalement décidé de porter l'affaire à l'instance faitière du football mondial. A noter que le club vert et blanc doit à Otis N'Goma la somme de 82.133 dollars US

Page 6

ÉDITORIAL

Allègement

Les mesures édictées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire de Covid-19 courent depuis le mois de mars. Confrontés à cette pandémie, tous les pays ont pris des précautions pour tenter d'endiguer sa propagation. D'une région à l'autre du monde, les résultats de ces restrictions sont variés. L'Afrique notamment a mieux résisté à la vague de contaminations et aussi démenti les pronostics qui doutaient qu'elle ne se relève de cet ennemi des nations.

Le moment est-il venu pour les Congolais de baisser la garde ? Non, sans doute. En même temps, les six derniers mois, durant lesquels la mesure de confinement total imposée à la population a fait place à un déconfinement progressif, puis général et au cours desquels le couvre-feu, d'abord renforcé, a été aménagé avant d'être à nouveau durci ; ces six mois, cela va sans dire, ont eu des effets désastreux sur le quotidien de cette population.

On devrait saluer le fait qu'en raison des mesures draconiennes que les Congolais ont intériorisées la situation sanitaire de Covid-19 est jugée sous contrôle et aussi entendre les supplications qu'ils émettent. Tous demandaient depuis plusieurs jours que Brazzaville et Pointe-Noire, les deux principales agglomérations du pays où le couvre-feu a été maintenu de 20 heures à 5 heures du matin soient décongestionnées. Ils viennent de l'obtenir et sont soulagés. A partir du 28 septembre minuit, le couvre-feu sera en vigueur entre 23 heures et 5 heures du matin.

Avec la reprise des cours dans tous les établissements scolaires et universitaires, l'urgence s'imposait de repousser le couvre-feu, de revoir les dispositions liées au transport en commun, tout en insistant sur l'observation des mesures barrières. En tout état de cause, une mesure comme le lavement régulier des mains participe de l'hygiène générale, elle préserve contre le coronavirus tout autant que contre d'autres pathologies. Il est utile qu'avec elle le port du masque reste une exigence.

Alors que les frontières aériennes sont ouvertes depuis, la crainte d'une nouvelle vague de Covid-19 dans les pays qui ont repris de communiquer avec le Congo par air mérite une attention toute particulière des autorités.

Le Courrier de Kinshasa

HAUT KATANGA

Nouvelle incursion des miliciens « Bakata Katanga » à Lubumbashi

La tension était vive depuis la nuit du vendredi à samedi 26 septembre 2020 au chef-lieu de la province du Haut Katanga où ces miliciens ont tenté de pénétrer dans le centre-ville en vue d'y hisser leur drapeau.

Les Lushois se sont réveillés ce samedi 26 septembre sous les coups de balles. Ça tirait dans tous les sens dans la ville cuprifère qui a vu sa quiétude être mise à rude épreuve, le temps de l'incursion de plus d'une soixantaine de miliciens se réclamant du groupe Bakata Katanga. C'est aux petites heures que ce groupe indépendantiste qui réclame la scission de la province du Katanga a fait irruption dans la ville jusqu'à atteindre le centre-ville en transitant par les quartiers Bel-Air et Gambela 1 double poteau. A en croire des témoins sur place, ces miliciens ont tenté de hisser le drapeau Katan-

gais à la place de la poste mais en ont été dissuadés par les forces de sécurité qui se sont interposées avant de les chasser. Plusieurs parmi eux ont été arrêtés et conduits à la 22^e région militaire, apprend-on des mêmes sources. En attendant le bilan officiel de cette nouvelle incursion non encore établi à ce jour, le temps pour les services du maire de la ville de Lubumbashi de recouper les informations y relatives, un calme relatif régnerait pour l'heure au chef-lieu de la province du Haut-Katanga. Des magasins, boutiques et autres maisons de négoce restés fermés depuis la matinée,

ont commencé progressivement à rouvrir. Vers midi, la tendance était à l'accalmie bien que la psychose mettait encore du temps à quitter les esprits. Des hommes en uniforme lourdement armés étaient visibles sur les endroits stratégiques de la ville, question de parer à toute éventualité.

Dans une adresse faite en début d'après-midi, le maire de la ville de Lubumbashi, Ghislain Robert Lubaba Buluma s'est voulu rassurant. Il a appelé ses administrés au calme. « Hier vers la nuit, ces miliciens avaient débuté l'attaque de notre ville. Les forces de sécurité ont maintenu la situation et l'ordre a été rétabli en les chassant. Ils ont fui et sont actuellement en débandade. Nous demandons à notre population de travailler comme d'habitude, les marchés sont ouverts, la police est là pour rétablir de l'ordre », a-t-il indiqué dans son message. Une manière pour lui de passer l'éponge sur cet épisode tragique qui aurait peut-être mal tourné n'eût été la vigilance des forces de sécurité.

Alain Diasso

« Hier vers la nuit, ces miliciens avaient débuté l'attaque de notre ville. Les forces de sécurité ont maintenu la situation et l'ordre a été rétabli en les chassant. Ils ont fui et sont actuellement en débandade. Nous demandons à notre population de travailler comme d'habitude, les marchés sont ouverts, la police est là pour rétablir de l'ordre »

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :
Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dury Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou,
Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama,
Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho,
Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,
Irin Maouakani, Christian Nzoulani
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé
Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba,
Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél.: 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

RDC

La FBCP réitère son plaidoyer en faveur des prisonniers et détenus préventifs

L'ONG appelle au désengorgement des prisons et autres centres de détention, et à la réduction du phénomène de la surpopulation des milieux carcéraux.

La Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) continue son plaidoyer au profit des prisonniers et détenus préventifs, très nombreux dans toutes les prisons, centres de détention et maisons carcérales de la République démocratique du Congo (RDC). Pour cette association, l'objectif poursuivi est de désengorger les prisons et autres centres de détention, ainsi que de réduire le phénomène de la surpopulation carcérale. « Il est certes vrai que la surpopulation carcérale n'est pas déplorée qu'en RDC. Toutefois, l'État de droit dont le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a fait son leitmotiv, c'est aussi améliorer les conditions en milieu carcéral en RDC », a fait savoir la FBCP dans un communiqué du 26 septembre 2020.

Se rappelant que le président de la République était très attaché à l'application de l'État de droit dans le pays, la FBCP se convainc que cette idée implique l'amélioration des conditions de vie des prisonniers et détenus préventifs.

Une volonté trahie par la réalité des faits

Cette ONG fait, en effet, savoir



Des prisonniers dans leur dortoir.

que des efforts conjugués par les nouvelles autorités politiques pour vouloir améliorer les conditions de détention en RDC sont contredits par la réalité sur le terrain. « Quand bien même que des efforts soient conjugués par les nouvelles autorités politiques pour vouloir améliorer les conditions de détention en RDC, sur le terrain, il nous semble, malheureusement, que presque pas grand-chose n'a l'air d'être fait dans ce sens », a regretté

cette ONG de défense des droits de l'homme.

L'association dit attendre, dans ce sens de la lutte, des acteurs judiciaires au niveau des cours et tribunaux, notamment et offices de parquets civils et militaires, de mettre fin à la surpopulation carcérale, en accompagnant ainsi la vision du chef de l'Etat. « Les prisons, maisons d'arrêt, centres de détention des enfants en conflit avec la loi sont pléthoriques, et semblent, en outre, ne devenir

que des mouvoirs et non des endroits correctionnels », affirme la FBCP. Et de lancer un appel au Premier ministre, Sylvestre Ilunga Ilunkamba, le chef du gouvernement, afin d'inscrire, dans son agenda, la problématique de la surpopulation carcérale en RDC. L'ONG note, par ailleurs, que des détenus et présumés, incarcérés depuis de nombreuses années et qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles sollicitent aussi le concours personnel du Premier ministre.

Des incidents à Lubumbashi

L'ONG, qui cite une enquête menée par ses services, confirme que des incidents avaient eu lieu le 25 septembre, à la prison de Kasapa, à Lubumbashi. A l'en croire, des besoins alimentaires ainsi que des difficultés de soins médicaux seraient à la base de ces incidents dont les auteurs ont été des prisonniers et détenus préventifs. Selon le bilan établi par la FBCP, les dégâts seraient considérables. Sur le plan humain, l'ONG a monitoré six prisonniers grièvement blessés (Tshuazi, Mirindi Kally, Ilunga Ken, Ilunga Kazadi Sidi, Musudi, Ilunga Ngyi Gracia). Alors que dans les dégâts maté-

riels, la FBCP a répertorié l'incendie du bâtiment administratif et de trois pavillons (3 AB, 4 AB et 5 AB), l'incendie de tous les biens, meubles et de tous les dossiers physiques des prisonniers et du dépôt de ravitaillement par la Monusco ainsi que le pillage des réserves de nourriture.

L'ONG alerte, par ailleurs, que la famine et le manque de médicaments à la prison centrale de Makala et à la prison militaire de Ndolo constitueraient aussi, selon les prisonniers et les détenus, un malaise susceptible de dégénérer si rien est envisagé rapidement pour calmer la tension déjà perceptible chez les pensionnaires. « La mauvaise situation déplorée dans la prison de Kasapa est à redouter à Kinshasa », indique l'ONG. Tout en signalant également plusieurs irrégularités en rapport avec la procédure judiciaire au niveau de la justice militaire dans le pays, la FBCP appelle le gouvernement à améliorer les conditions de vie des pensionnaires des maisons carcérales et prisons du pays ainsi que les conditions de travail des magistrats, juges et tout le personnel de la justice.

Lucien Dianzenza

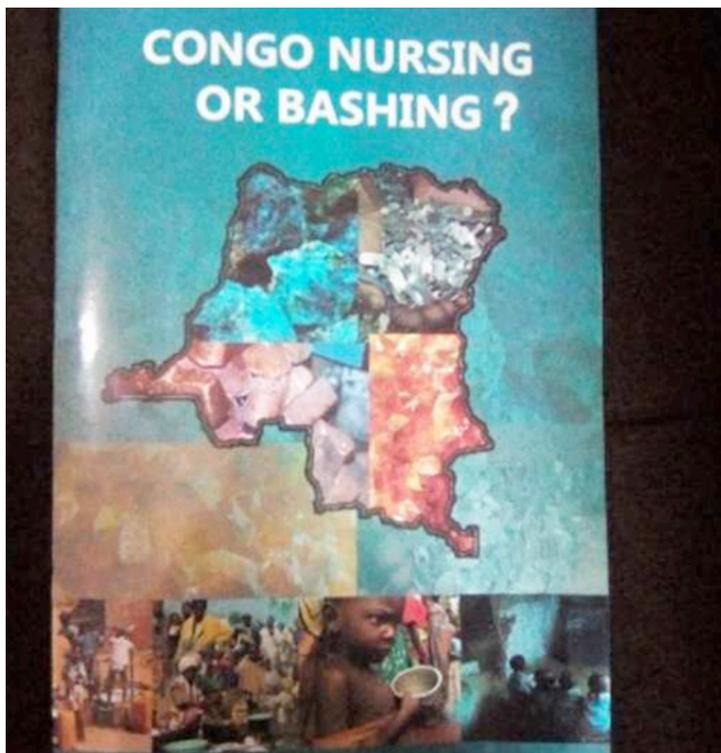
MINES

Le document « Congo nursing or bashing » fustige les publications de Global Witness

Des organisations congolaises de la Société civile s'inscrivent en faux au sujet des rapports de l'ONG internationale Global Witness qui accuse uniquement les Congolais dans ses publications à propos de la mauvaise gouvernance dans le secteur minier en République démocratique du Congo. Elles prônent l'audit des partenariats de la Gécamines.

La Coalition « Tous pour la RD-Congo » (TPRDC), une sorte de plateforme des organisations de la Société civile et certains activistes, a, à travers un document de 55 pages, dénoncé l'orientation des études et opinions de l'ONG britannique Global Witness dans le secteur minier en République démocratique du Congo. Secrétaire exécutif de la Ligue congolaise de lutte contre la corruption (Licoco), Point Focal de Transparency International en RDC et membre de la Coordination de la Coalition TPRDC, Ernest Mpararo Chikolwe a animé, le mercredi 23 septembre 2020 au Centre Interdiocésain à Kinshasa, une conférence de presse pour présenter ledit document intitulé « Congo nursing or bashing ». Sur sa page de garde, les organisations de la Société civile pose la question centrale de cette étude : « Pour qui travaille réellement Global Witness ? ».

Dans l'économie de ce document, TPRDC fait un constat : Global Witness a publié plus de douze rapports sur la République démocratique du Congo depuis 2004. Et ces rapports se focalisent toujours de la « même manière orientée » sur le secteur des ressources naturelles, et tout particulièrement sur



le secteur minier et la Gécamines. Et Ernest Mpararo décrie : « Dans toutes ses publications que notre coalition a lu avec beaucoup d'attention, nous constatons qu'elle (Global Witness) propose de manière sélective, subjective, approximative, réfutable, non contradictoire, anachronique et paternaliste une vision historique et idéologique tronquée aux problèmes du sous-développement de notre pays et de solutions plus simplistes que réalistes aux par-

tenaires de la RDC, une solution simpliste en sanctionnant les corrompus (Congolais) en favorisant l'accueil des investisseurs occidentaux et en attirant la méfiance sur les Chinois ».

Pour la Coalition, soutient Ernest Mpararo, « Global Witness utilise malignement les termes 'corruption des élites congolaises' pour distraire l'opinion publique internationale et éluder les inégalités et déséquilibre du secteur minier congolais, entretenues par des lobbies internationaux à travers leurs multinationales qui sont vraie cause du manque des ressources financières de l'Etat nécessaires à sa lutte contre la pauvreté, comme il est dit clairement dans le Rapport d'avril 2016 de la Banque mondiale ».

Ernest Mpararo rappelle le contexte de guerre lorsque les mines congolaises avaient été cédées, le gouvernement de la RDC était sous pression par les Occidentaux et les institutions financières internationales au moment de l'adoption du Code minier de 2002, avant d'être livré à lui-même lors de la révision des contrats miniers. « La Coalition Pour Tous de la RDC estime que Global Witness durant

toutes ces années aurait dû pousser son analyse plus loin pour étudier comment est-ce que les entreprises minières occidentales ont obtenu des gisements et signé des contrats miniers pour mieux établir la responsabilité des uns et des autres dans la mauvaise gouvernance du secteur minier », déclare-t-il.

C'est cette analyse qui n'est pas faite par Global Witness et que la Coalition TPRDC a voulu mettre au grand jour en créant un débat rationnel et objectif autour du « rôle joué hier et aujourd'hui par des pays occidentaux dans le pillage des ressources naturelles à travers leurs entreprises minières et utilisant certaines Ong internationales dont Global Witness, Enough Project et The Sentry » ; du « déséquilibre des contrats miniers hérités pendant la guerre qui ne permet pas au pays de maximiser les recettes ». Ce débat rationnel devrait s'articuler aussi sur la nécessité d'auditer la Gécamines, certes mais aussi et surtout tous les partenariats de la Gécamines pour mieux établir les responsabilités sur le déséquilibré caractérisé dans le secteur minier aux dépens de la République démocratique du Congo.

Martin Engimo

INDUSTRIES EXTRACTIVES

Jean-Baudouin Mayo et José Sele Yalaghuli accusés de saboter le processus de la transparence

L'Association africaine de défense des droits de l'homme (Asadho) reproche au vice-Premier ministre, ministre du Budget et au ministre des Finances de geler des fonds destinés au fonctionnement et aux activités de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE-RDC), contrairement aux instructions du chef de l'Etat données au Premier ministre, de s'assurer que tout soit fait pour que les objectifs relatifs à la transparence dans le secteur minier soient atteints.

L'Asadho reproche au vice-Premier ministre, ministre du Budget et au ministre des Finances de bloquer le financement des activités de transparence dans les mines, particulièrement à l'ITIE. Lors d'une conférence de presse organisée le 25 septembre au siège de l'ONG par son président nationale, Me Jean-Claude Katende, cette organisation regrette que, malgré les démarches faites par les animateurs de l'ITIE et les mises en garde des organisations de la société civile pour le décaissement rapide des fonds destinés à l'ITIE-RDC, « le blocage reste total ».

Au cours de cette activité, qui a été un plaidoyer vers les autorités en faveur de la transparence dans les industries extractives, Me Jean-Claude Katende, a rappelé l'importance de cette structure dans la transparence du secteur minier et extractif. A l'en croire, c'est grâce à l'ITIE que les informations relatives au contexte de travail des sociétés minières et pétrolières ainsi qu'aux paiements qu'elles effectuent auprès du gouvernement sont mises à la disposition des institutions publiques (président de la République, parlement et gouver-



Le président de l'Asadho, Mè Jean-Claude Katende/Adiac

nement), ainsi que des citoyens. Sans cette initiative, a-t-il fait savoir, le secteur minier et pétrolier de la République démocratique du Congo (RDC) serait dans une opacité totale.

Des financements gelés

Me Jean-Claude Katende regrette, par ailleurs, que malgré l'importance de cette initiative et son rôle, l'ITIE n'ait plus de

financement de la part du gouvernement congolais depuis sept mois. « Les agents du secrétariat technique qui sont chargés d'assurer la mise en œuvre de l'ITIE au quotidien sont impayés. Les activités nécessaires à la mise en œuvre de la norme et à la réalisation des recommandations faites par le conseil d'administration de l'ITIE pour la validation de la RDC ne sont plus ré-

alisées », fait savoir le président de l'Asadho. Et de se convaincre que ce blocage était l'œuvre du vice-Premier ministre, ministre du Budget, Jean-Baudouin Mayo Mambeki, et du ministre des Finances, José Sele Yalaghuli. L'Asadho, qui rappelle que le chef de l'Etat avait recommandé au Premier ministre, lors de la 49ème réunion du conseil des ministres, de s'assurer que tout est fait pour que les objectifs relatifs à la transparence dans le secteur minier soient atteints, note que l'attitude de ces deux membres du gouvernement de la République était contraire à cette demande faite par le président de la République. Pour cette ONG, en effet, « on ne peut pas atteindre lesdits objectifs avec le personnel du secrétariat technique de l'ITIE démotivé et abandonné par le gouvernement depuis sept mois et aussi, sans libération systématique de la dotation destinée à couvrir les activités de la feuille de route des priorités adoptée par le comité exécutif pour la production du rapport ITIE au 31 décembre 2020 ».

Agir pour la transparence des mines

De l'avis de l'Asadho, si le gouvernement tient à la transparence dans les mines, il devra urgemment mettre les moyens nécessaires à la disposition de l'ITIE-RDC pour que les recommandations du conseil d'administration de l'ITIE soient mises en œuvre. Sinon, a prévenu l'association, le pays sera suspendu de ce processus.

L'Asadho qui rappelle qu'on ne pouvait pas vouloir une chose et son contraire, à la fois, dit attendre du président de la République, de s'assurer que les recommandations faites aux ministres lors des réunions du conseil des ministres, particulièrement pour la mise en œuvre de l'ITIE soient exécutées. L'ONG appelle le Premier ministre, ministre du Budget et le ministre des Finances de débloquent l'argent destiné au fonctionnement et aux activités de l'ITIE-RDC. Elle exhorte, par ailleurs, ces deux membres du gouvernement incriminés à ne pas saboter la mise en œuvre d'une initiative qui contribue à l'amélioration du climat des affaires et de la transparence dans le secteur extractif.

Lucien Dianzenza

NORD-KIVU

Olpa plaide pour la sécurité des médias sur l'axe Butembo-Mangurejipa

L'organisation, qui dit tenir le gouvernement provincial responsable de tout ce qui adviendrait aux journalistes de cette contrée, sollicite des autorités de la province et du pays de prendre des mesures concrètes pour assurer la sécurité du personnel et des installations des médias travaillant dans cette partie du Nord-Kivu.

L'Organisation de promotion et de défense de la liberté d'information, Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) plaide pour des mesures concrètes afin d'assurer la sécurité du personnel et des installations des médias travaillant sur l'axe Butembo-Mangurejipa, dans le Nord-Kivu. L'ONG vise plus particulièrement celle des journalistes de la Radio du Peuple pour son Education (RPE), station communautaire émettant à Njipanda dans le territoire de Lubero, à 260 Km de Goma.

Dans une correspondance adressée le 25 septembre au gouverneur de la province du Nord-Kivu, avec ampliation au vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, sécurité et Affaires coutumières, Olpa a dit vigoureusement protester contre les menaces subies par les journalistes de la RPE. L'organisation indique, en effet, que ce média a décidé de suspendre ses émissions, le 18 septembre 2020, après qu'un milicien du groupe armé Congo ebebi a fait irruption dans ses installations. « Ce dernier a prétendu être à

la recherche d'un journaliste devant fournir des explications à son chef le nommé Kamale Mali dit Dragon, général autoproclamé et chef rebelle du groupe Congo ebebi. Selon ce milicien, RPE a diffusé des informations sur la tentative d'assassinat d'un habitant du village Vingyo par un milicien Maï Maï, nouvelle ayant été à la base d'une vive agitation et de manifestation de colère des habitants de Kirima et de Vingyo qui se sont livrés à des actes de justice populaire ayant causé la mort de quatre éléments

Maï Maï Nduma NDCR basés à Vingyo dans l'attente de leur démobilisation, désarmement et réinsertion par le gouvernement », a expliqué Olpa. Pour préserver la sécurité du matériel et du personnel, a fait savoir l'organisation, le responsable de RPE a décidé de suspendre les émissions.

Aussi, Olpa indique que face à cette situation, le fonctionnaire délégué du gouverneur de province à Njipanda, Julio Munga Mabanga, a convoqué, le 21 septembre 2020, une réunion du Comité local de sécurité à

laquelle avaient pris part des représentants des stations de radio de l'axe Butembo-Mangurejipa (Radio Paon FM, radio de Biambwe et RPE) et à l'issue de laquelle, la RPE a repris le signal après avoir reçu des garanties sécuritaires du fonctionnaire délégué.

Olpa rappelle également, dans cette correspondance signée par le chef de bureau de la Maison des Journalistes de Goma, Dalmond Ndungu Muhindo, que le 12 juin 2020, deux autres miliciens en état d'ébriété s'étaient introduits dans les

installations de RPE proférant des menaces aux journalistes trouvés sur le lieu, accusant ces derniers de diffuser les informations autre que celles qui relatent les conditions de précarité dans lesquelles vivent les miliciens qui attendent leur démobilisation dans cette partie de la province.

Pour cette ONG, les menaces subies par le personnel de RPE sont de nature à porter gravement atteinte à la liberté de presse garantie par la loi congolaise et les instruments juridiques internationaux relatifs aux droits humains dûment ratifiés par la République démocratique du Congo. Olpa, qui dit tenir le gouvernement provincial responsable de tout ce qui adviendrait aux journalistes de cette partie du Nord Kivu, sollicite des autorités de la province et du pays, de prendre des mesures concrètes pour assurer la sécurité du personnel et des installations des médias travaillant dans cette partie du Nord-Kivu.

L.D.

« Ce dernier a prétendu être à la recherche d'un journaliste devant fournir des explications à son chef le nommé Kamale Mali dit Dragon, général autoproclamé et chef rebelle du groupe Congo ebebi. Selon ce milicien, RPE a diffusé des informations sur la tentative d'assassinat d'un habitant du village Vingyo par un milicien Maï Maï, nouvelle ayant été à la base d'une vive agitation et de manifestation de colère des habitants de Kirima et de Vingyo qui se sont livrés à des actes de justice populaire ayant causé la mort de quatre éléments Maï Maï Nduma NDCR basés à Vingyo dans l'attente de leur démobilisation, désarmement et réinsertion par le gouvernement »

COVID 19

L'appui budgétaire de la BAD à la RDC

L'enveloppe annoncée est de l'ordre de 142 millions de dollars américains. Cet argent est accordé à la RDC dans le cadre du Programme d'appui budgétaire en réponse à la crise de Covid 19, a-t-on appris le mercredi 23 septembre. Quant à l'ampleur de la pandémie, le pays a enregistré à ce jour 271 victimes du virus (source OMS) et les effets sur l'économie rd-congolaise sont extrêmement désastreux.

Depuis un certain temps, la tension suscitée par la crise sanitaire de la Covid-19 est en train de baisser progressivement sur l'étendue du territoire national. Les derniers chiffres officiels parlent de 18 nouveaux contaminés et de 10 guéris pour la journée de mercredi 23 septembre, la date de l'approbation de l'enveloppe de la Banque africaine de développement (BAD). Les provinces les plus touchées sont Kinshasa, le Nord-Kivu, le Kongo Central, le Haut-Katanga, le

Sud-Kivu, l'Ituri et le Lualaba. Pour les besoins de relance de la machine économique, la RDC a lancé un appel à ses partenaires au développement. Devant la tribune des Nations unies, le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, a exprimé sa gratitude à tous les partenaires du pays qui ont apporté leur assistance dans la lutte contre la pandémie de Covid-19. En effet, des difficultés majeures persistent dans la prise en charge gratuite des patients,

la réalisation des tests à grande échelle, le déficit des structures de santé, la gestion du transport des malades, l'encadrement des ressources humaines et l'accès à des technologies de pointe.

Le même mercredi 23 septembre, le Conseil d'administration de la (BAD) a approuvé un soutien financier de 142 millions de dollars US. Selon un communiqué de l'institution financière, il s'agit d'une enveloppe qui comprend un prêt et un

don du Fonds africain de développement. Après la contre-performance économique de la RDC du fait de la perturbation des indicateurs, l'appui vise à atténuer l'impact du virus afin de favoriser la relance. « *La République démocratique du Congo est dans une phase de transition politique relativement apaisée et fait face à des défis, dont celui de relancer la croissance économique et lutter contre la pauvreté. Le pays a besoin d'un soutien fort et coordonné*

des partenaires. Cet appui contribuera à renforcer la résilience économique et sociale des populations face à la pandémie de Covid-19 », a expliqué le directeur général par intérim de la Banque pour l'Afrique centrale, Solomane Koné. Il s'agit d'une action menée en concertation avec d'autres partenaires de la RDC, dont le FMI, la Banque mondiale et l'Agence française de développement.

Laurent Essolomwa

MUSIQUE

La chanson Mama Yemo vaut une convocation au Karmapa

Le chanteur est convoqué au Parquet de la Gombe ce vendredi 25 septembre alors que le titre est déjà sous le coup de la censure quelques heures à peine après sa sortie en ligne au motif qu'il ternit l'image de l'Hôpital général de référence de Kinshasa.

Mama Yemo n'est semble-t-il pas du goût du personnel hospitalier outragé au point qu'il aurait résolu de déferer à la justice le chanteur. « Sur la convocation, on a mentionné que les médecins, les infirmiers, bref le corps médical n'est pas d'accord avec cette chanson. Je ne sais pas si ce sont eux qui ont porté plainte. Je le saurais demain », a fait savoir le « Prince de la rumba » sur les ondes de Top Congo FM. L'on comprend d'autant plus l'étonnement du chanteur que les internautes sont légion à aimer ce nouveau titre que l'un d'eux tient pour de « la dénonciation dans le vrai sens du terme ». Et qui plus est, va jusqu'à applaudir vivement l'initiative du chanteur : « Il faut être Le Karmapa pour le dire tout haut. Chapeau bas l'artiste ! ».

L'artiste se dit d'autant plus interloqué par la réaction du corps médical dont il ne comprend pas l'offense. Car, dit-il : « Dans la chanson, je n'insulte personne. Je suis en train de dénoncer les antivaleurs et les choses qui ne devraient pas se produire dans un pays comme le nôtre. Je ne relate que la vérité. Et cette vérité, on en a besoin. On a besoin que les choses changent chez nous. Je ne sais pas ce qu'on me reproche. Sur la convocation, il est écrit que ma chanson ternit l'image de l'hôpital ». D'évidence, « cette vérité » fâche et peut-être que



Le Karmapa dans un extrait de Mama Yemo publié sur le net avant sa sortie (DR)

l'artiste aurait dû, au regard du tollé général provoqué à l'Hôpital de référence de Kinshasa, s'en tenir au vieil adage « toute vérité n'est pas bonne à dire ». Avis que vraisemblablement Le Karmapa ne partage pas estimant qu'il a engagé un plaidoyer en

faveur de ses accusateurs. Déconcerté, il soutient : « Ma chanson, c'est pour eux aussi que je l'ai écrite. Je suis en train de demander qu'on leur donne des moyens, peut-être qu'ils ne l'ont pas compris ». Pour sûr, ces derniers se sont ar-

rêtés à la dénonciation qu'il fait de l'insalubrité, du peu de sérieux et de l'incompétence de certains médecins qui ont « renoncé au serment d'Hippocrate » qui font passer l'argent avant tout. Le pire serait l'affirmation que « Mama Yemo n'est pas un hô-

pital fréquentable ».

Dénonciation des antivaleurs

Mais il est à se demander, comme en vient à se demander l'artiste lui-même, à quoi tient vraiment le courroux suscité dès lors que son morceau avait obtenu l'approbation d'une autorité et allait dans le sens de ses attentes vis-à-vis des artistes justement. « Il n'y a pas longtemps on a été invité par le conseiller du président de la République. Il nous a dit de dénoncer les antivaleurs et nous avons même parlé de la chanson Mama Yemo alors qu'elle n'était pas encore sortie », a-t-il affirmé au micro de l'émission Maracas. Dès lors, comme si endurer la colère du personnel hospitalier ne suffisait pas, Le Karmapa se plaint en plus que Mama Yemo soit « frappée d'interdiction ». « Cette chanson ne peut pas passer dans les médias. Elle est interdite de diffusion », dénonce-t-il visiblement outragé par cette mesure. Toutefois, quoiqu'il arrive, l'artiste semble à mener son combat jusqu'au bout qu'importe la tournure ou l'issue que prendrait l'affaire. Dès lors, il envisage le pire sans crainte : « Si je dois me retrouver à Makala pour l'intérêt du peuple, je suis prêt. Ils peuvent me garder en prison pendant plusieurs années ».

Nioni Masela

« Il n'y a pas longtemps on a été invité par le conseiller du président de la République. Il nous a dit de dénoncer les antivaleurs et nous avons même parlé de la chanson Mama Yemo alors qu'elle n'était pas encore sortie »

DCMP

Otis N'Goma saisit la Fifa pour non-paiement de ses rémunérations

Ancien entraîneur du Daring Club Motema Pembe, Otis N'Goma fait recours à la Fifa pour réclamer ses rémunérations au club vert et blanc qui l'a employé de 2016 à 2019, sans respecté les termes du contrat.

La République démocratique du Congo ne serait-elle pas un pays où le travail n'est parfois pas du tout rémunéré ? En tout cas dans l'univers du football, quelques cadres techniques ont fait face à des situations de non-paiement de leurs salaires. C'est actuellement le cas du technicien de football Otis N'Goma Kondi. Ancien entraîneur principal du Daring Club Motema Pembe (DCMP), il a vu son contrat ne pas être respecté, et même abusivement résilié, sans avoir perçu ses arriérés de salaire et primes. Après plus d'une année de démarches auprès des instances du club, et même auprès de la Fédération congolaise de football association (Fecofa), il s'est finalement décidé à porter l'affaire à la Fédération internationale de football association (Fifa).

Dans une communication adressée à la grande famille des « Imaniens » (supporters du club vert et blanc de la capitale rd-congolaise), Otis N'Goma explique ce litige. « DCMP reste ma famille sportive, car c'est l'entité avec laquelle j'ai signé un contrat de travail de trois ans qui n'a pas été honoré jusqu'à son terme. J'ai récupéré le club en mars 2016 dans un contexte sportif très difficile. J'ai fait ce que j'ai pu faire avec les moyens qui m'ont été donnés, en respectant les objectifs fixés. N'eut été les arrangements obscurs de certains membres de la famille vert



Le coach Otis N'Goma Kondi

et blanc, nous aurions pu prétendre à beaucoup mieux », rappelle le technicien.

Il ajoute qu'il n'a de problème avec personne, ni avec le président Vidye Tshimanga, ni avec qui que ce soit. « De savoir quel comité m'est redevable ne m'intéresse pas. Le salaire est le fruit d'un travail, on ne peut employer quelqu'un sans le rémunérer selon l'engagement mutuel que l'on a contracté (validé par la Fecofa). Je me battrais jusqu'à ma mort pour améliorer la situation de mes frères, des acteurs du football, afin que notre système congolais se cale sur les lois internationales. On ne peut rêver d'un Real Madrid ou d'un Barcelone alors que la base n'est pas respectée, les hommes ne sont pas respectés. Joueurs et entraîneurs ne sont pas de la marchandise », déclare Otis N'Goma avec détermination. Et de déplorer : « Je suis le seul à avoir attendu quinze mois que

le club daigne répondre à mes courriels. Je ne sais quelle raison motive ce silence. Je me suis adressé au conseil d'administration et à papa Mukamba. Je connais toutes les difficultés que le club rencontre ».

Toute cette situation l'a donc contraint à un ultime recours devant la Fifa à partir de mercredi 24 septembre 2020 face au DCMP, afin de récupérer le fruit de son travail. « L'Etat de droit doit prendre tout son sens au sein du sport congolais. Engagement égale respect. J'ai largement démontré ma bonne foi en voulant régler ce litige à l'amiable à de nombreuses reprises... Je continuerai à encourager notre club dont je porte les supporters vraiment dans mon cœur », conclut-il.

Avocat au barreau de Lille en France et conseil d'Otis N'Goma dans ce litige, Thomas Normand précise, dans une correspondance adressée au président du DCMP, que le club doit à Otis N'Goma la somme de 82.133 Usd. Cette créance n'est pas uniquement constituée des salaires mais également de remboursement de billets d'avion, des primes de matchs de qualification pour la Coupe de la confédération. Ce litige est donc porté au niveau de la Fifa. Wait and see.

Martin Engimo

« DCMP reste ma famille sportive, car c'est l'entité avec laquelle j'ai signé un contrat de travail de trois ans qui n'a pas été honoré jusqu'à son terme. J'ai récupéré le club en mars 2016 dans un contexte sportif très difficile. J'ai fait ce que j'ai pu faire avec les moyens qui m'ont été donnés, en respectant les objectifs fixés. N'eut été les arrangements obscurs de certains membres de la famille vert et blanc, nous aurions pu prétendre à beaucoup mieux »



**MEILLEURS
PRODUITS
D'ASSURANCES
AUX MEILLEURS
PRIX**

**SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA**

**SOCIETE YA BISO
MOKO BANA MBOKA**



Assurance automobile



Assurance Incendie



Assurance tous risque chantier



Assurance Incendie



Assurance tous risque chantier



Assurance voyage

**PLUS DE 50 ANS DE METIER,
LEADER DES ASSURANCES**

EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE

PME

Des agents formés à l'utilisation des outils de création d'entreprise

Dix-huit conseillers de l'Agence de développement des très petites et moyennes entreprises (ADPME), vont renforcer leurs capacités à l'usage des outils de formation en entrepreneuriat dénommés Trie et Cree du Bureau international du travail (BIT) à la faveur d'une session de formation lancée le 24 septembre à Brazzaville.

La session de formation de dix jours s'inscrit dans l'axe 4 du plan stratégique de l'ADPME 2015-2019 et devrait permettre aux participants d'actualiser les connaissances afin de les rendre aptes à former, conseiller et encadrer les entrepreneurs à travers le programme « Gérez mieux votre entreprise » (Germe).

Mis en place et appuyé par la Banque africaine de développement (BAD), le programme Germe prône la formation à l'entrepreneuriat conçu et diffusé par le BIT dans le but d'aider à améliorer les bases de création et la gestion des micros et petites entreprises de tous les secteurs d'activités notamment la production, le service et le commerce. Il vise également à accompagner les créateurs et promoteurs d'entreprises dans les secteurs d'activités pour renforcer les bases de création des entreprises mais aussi améliorer leurs performances.

Ouvrant les travaux, la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat et du Secteur informel, Yvonne Adelaïde Mougani, a souligné l'importance de cet événement qui marque en effet, la mise en œuvre du plan stratégique de développement de l'ADPME au Congo.

« Aujourd'hui, nous nous réjouissons de pouvoir démar-



rer l'axe premier au profit de l'ADPME. C'est l'occasion de saluer l'appui que nous apporte aujourd'hui le BIT qui a suivi avec beaucoup d'intérêt tout ce qui a été mis en place pour le développement de l'entrepreneuriat au Congo », a indiqué la ministre Yvonne Adelaïde Mougani. Selon elle, « il s'agit pour le ministère en charge des PME de tout mettre en œuvre pour faire en sorte que l'entreprise soit le premier maillon de la croissance au Congo ».

Pour Dissou Zomahoun, expert maître formateur senior Germe-BIT, cette formation, composante du programme Germe, permettra aux entrepreneurs ainsi qu'à toutes personnes voulant initier une activité et de s'auto-employer, de se lancer. « Au cours de cette session qui durera 10 jours, les partici-

Les participants à la session de formation/Adiacipants seront formés pour être capables d'assurer la formation des créateurs d'entreprises sur le produit que nous appelons TRIE. A terme, ils seront capables d'accompagner les créateurs d'entreprises afin de les aider à l'élaboration d'un plan d'affaires tout en améliorant leur réflexe en matière de gestion, de renforcement de performance de leurs entreprises et leur bien-être. », a-t-il expliqué.

Notons que, dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance, du renforcement du capital humain et de la diversification de l'économie, le Projet d'appui au climat des investissements et à la gouvernance sectorielle forêt/bois (PACIGF), financé par la BAD, apporte un appui aux PME.

Gloria Imelda Lossele

GESTION DURABLE

Une convention pour la protection des forêts

La convention de partenariat relative à la mise en œuvre du plan d'investissement de la stratégie nationale REDD+ et des Objectifs de développement durable dans le secteur forestier a été signée, le 25 septembre à Brazzaville, entre la ministre de l'Economie forestière, Rosalie Matondo, et le président de la fondation l'Envol, Alexis Mayet.

Le partenariat conclu pour cinq ans entre les deux parties vise la promotion des objectifs de l'Agenda 2030 et constitue un formidable vecteur de mobilisation des acteurs non étatiques, porteurs de solutions concrètes bien au-delà des seuls enjeux climatiques. Il s'inscrit dans la droite ligne de la politique de gestion durable des écosystèmes naturels. « La convention de partenariat que nous venons de signer intègre bien cette dynamique de synergie que le ministre de l'Economie forestière développe depuis plusieurs années, de sorte à élargir-in fine-le panel des acteurs non étatiques qui interviennent dans la gestion durable des forêts et la fondation l'Envol est, à cet effet, la bienvenue », a indiqué Rosalie Matondo.

Selon elle, le fort engagement de la République du Congo dans la Redd+ est irréversible. En effet, sa mise en œuvre est cependant subordonnée au développement des mécanismes de financements durables, tels que les transactions financières et paiements, basés sur les performances; l'objectif commun étant la réduction des émissions liées à la déforestation et la dégradation forestière, en mettant un accent particulier sur l'efficacité économique, le social et la responsabilité écologique, en vue de l'instauration d'une économie verte.

De son côté, Alexis Mayet, président de ladite fondation, a signifié que l'acte posé s'inscrit dans le droit fil des objectifs de la fondation l'Envol pour une gestion durable des forêts, afin d'accroître le stock carbone au niveau national, tout en garantissant les intérêts et la participation des communautés riveraines des massifs forestiers. « Aujourd'hui, la convention de partenariat que nous venons de signer avec le ministère de l'Economie forestière entre très bien dans l'objectif de notre fondation. A travers cette convention de partenariat, nous allons contribuer par nos actions à la réduction des émissions provenant de la déforestation, mais aussi de la dégradation des forêts en y introduisant des actions sociétales », a-t-il expliqué.

Et de poursuivre : « Nous mènerons également des actions de conservation des forêts, afin d'éviter les émissions de gaz qui vont contribuer à l'effet de serre donc lutter contre les changements climatiques, mais aussi apporter aux populations riveraines des ressources alternatives pour lutter contre la pauvreté ».

Pour ce faire, la fondation s'engage à mobiliser des fonds, contribuer et vulgariser les textes législatifs et réglementaires liés à la gestion durable des forêts dans la cadre de la mise en œuvre de la convention.

Notons que la fondation l'Envol est une organisation de la société civile dont le but est de contribuer aux efforts menés au niveau national pour le développement social, sanitaire et éducatif, mais aussi dans la protection de l'environnement et la sauvegarde de la biodiversité.

G.I.L.

LE FAIT DU JOUR

Mali-CEDEAO: l'improbable cinquante-cinquante?

Les militaires qui ont pris le pouvoir, le 18 août au Mali, abattent à leur manière, l'un après l'autre, les obstacles posés par la communauté internationale et l'organisation sous-régionale, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest-CEDEAO-, contre leur irruption sur la scène politique. Après un premier passage en force qui leur a coûté l'isolement sur la scène mondiale, ils venaient d'en perpétrer un second en désignant un des leurs comme chef d'Etat de la transition. Le colonel Bah N'Daw avait beau être un retraité, il a bien un pied dans l'appareil militaire qu'il a commandé pendant un bon moment.

A la double cérémonie de prestation de serment organisée, vendredi 25 septembre, dans la capitale Bamako, devant les corps constitués, le président de transition et son adjoint, le colonel Asimi Goïta, ont aussi montré qu'ils étaient tenus par leur propre calendrier. La CEDEAO avait recommandé une transition de douze mois maximum,

un civil à la tête de la transition, et fait pression pour qu'à défaut de dénier à un officier à la retraite sa qualité de civil, le jeune militaire encore en activité qui le seconde ne le remplace pas en cas de vacance de pouvoir. Elle ne l'a pas obtenu.

En charge de la défense et de la sécurité, le meneur du putsch du 18 août que l'on doit appeler désormais vice-président de transition, avec toutes les prérogatives découlant de ses lourdes responsabilités, a bien en main tous les leviers du pouvoir. Cette série de refus d'obtempérer des militaires maliens a heurté la CEDEAO qui a ainsi décidé de maintenir l'exclusion du Mali de ses instances. L'organisation ouest-africaine espère au moins que cette logique du refus sera réversible à travers la nomination d'un civil comme Premier ministre. Aura-t-elle gain de cause ? Un tel aboutissement refléterait à quelque chose près un partage à cinquante-cinquante entre la volonté des nouvelles autorités maliennes d'asseoir une transition forte et celle de la CEDEAO de ne pas perdre la face sur toute la ligne.

Nous pourrions être devancé par les événements car pendant que s'écrivent ces lignes, ce 26 septembre, les procédés peuvent changer durant le week-end. Une chose est à peu-près sûre : les militaires maliens savent que dix mois passent vite. Entre la prise de fonctions solennelle de vendredi dernier et l'installation définitive dans celles-ci, entre la nomination du Premier ministre et des vingt-cinq ministres qui l'accompagneront, entre la désignation puis l'installation des cent-vingt-et-un membres du parlement provisoire, le Conseil national de transition, ils verront le temps filer.

Les institutions énumérées ci-haut, dans lesquelles toutes les forces vives de la nation malienne seront représentées, avec le Conseil national de salut du peuple-CNSP-, dépositaire historique du moment du 18 août, sont autant de lieux de débats, d'ambitions et peut-être aussi de contradictions que la transition en cours devra savoir gérer. Que de s'appesantir sur les habits de l'homme ou de la femme qui prendra la tête du

gouvernement malien de transition, pour savoir s'il est en costume-cravate, en boubou traditionnel ou en uniforme militaire, l'essentiel serait de voir par quelle porte le Mali sortira du régime d'exception actuel au bout de dix-huit mois.

En passant, vu leur jeune âge, les membres du CNSP dont le meneur est vice-président à trente-sept ans et interdit par la charte de la transition, comme tous les autres autorités intérimaires de briguer un poste électif à la fin de leur mandat, penseront sans doute aussi à leurs vieux jours qui arriveront un peu tôt. Au bout du compte, les militaires demanderont à être récompensés de leurs performances politiques. En obtenant des étoiles supplémentaires sur leurs épaules. Comme le peuple les regarde, ce genre de cadeaux ne seront légitimes que si le danger que font peser les mouvements terroristes sur le Mali sont éradiqués. En dix-huit mois, on voit que les défis sont immenses pour la transition malienne.

Gankama N'Siah

DÉCOUVREZ LE NOUVEAU NUMÉRO DE JEUNE AFRIQUE



CONGO

Le compte à rebours

DISPONIBLE DÈS MAINTENANT

chez votre marchand de journaux
et en édition digitale pour seulement

1€

ORGANISATION MONDIALE DES DOUANES

Le Congo assure la vice-présidence

Le directeur général des douanes et des droits indirects, Guénolé Mbongo Koumou, a été élu vice-président du conseil de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), pour la région Afrique occidentale et centrale. Il fait ainsi partie des six pays au monde devront conduire les destinées du commerce international.

L'élection s'est déroulée lors de la conférence des directeurs généraux de cette organisation tenue le 24 septembre par visio-conférence. Guénolé Mbongo Koumou succède au Guinéen Toumani Sangare, pour un mandat d'une année renouvelable. « L'accession du Congo à ce poste est une reconnaissance de la communauté internationale sur les efforts fournis par ce pays, en matière de réformes visant à simplifier et harmoniser les procédures de dédouanement », a indiqué le directeur général des douanes du Congo.

Relevant : « le Congo devra montrer l'exemple en poursuivant les réformes engagées. L'expérience de ce pays dans la gestion des conflits transfrontaliers en Afrique sera d'un grand apport dans l'exercice de cette nouvelle mission. »

Signalons que c'est depuis deux ans que la République du Congo s'est engagée dans le processus des réformes douanières à travers E.douane et Ekengue (plateformes visant le suivi des marchandises en transit) lancées récemment.

Remerciant ses homologues, le directeur général des douanes du Congo a indiqué : « mon vœu ar-



Le Directeur général des douanes pendant de la visio-conférence

dent est de faire des douanes de la région des administrations professionnelles, pertinentes et performantes au service de la facilitation des échanges, de la

compétitivité de l'économie, de la protection de la société et de la mobilisation des recettes pour nos trésors publics ».

Le partage d'expériences entre les

pays de l'Afrique de l'ouest et du centre devra constituer l'un des piliers de l'action collective, a poursuivi le nouveau vice-président de l'OMD. L'accession du Congo à la

« Mon vœu ardent est de faire des douanes de la région des administrations professionnelles, pertinentes et performantes au service de la facilitation des échanges, de la compétitivité de l'économie, de la protection de la société et de la mobilisation des recettes pour nos trésors publics ».

vice-présidence de l'OMD intervient au moment du lancement effectif de la Zone de libre-échange continentale (Zlecaf) et, dans un contexte de crise économique mondiale accentuée par les effets de la baisse des prix des matières premières y compris ceux liés à la crise sanitaire du coronavirus.

Rappelons que la République du Congo est membre de l'OMD depuis 1975. Pour cette élection, trois pays étaient candidats à ce poste à savoir le Congo, le Bénin et le Nigéria.

Les défis à relever

Les administrations douanières des pays de l'Afrique occidentale et centrale sont confrontées à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles l'insécurité grandissante et la recrudescence de la criminalité transfrontalière organisée, la pression relative à la mobilisation des recettes dans une situation de crise économique persistante, la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges et de la Zlecaf. À cela s'ajoutent des déficits en matière de professionnalisation et de gestion des ressources humaines au sein de la quasi-totalité des administrations douanières de la sous-région.

Lopelle Mboussa Gassia

NÉCROLOGIE



Jean-Pierre Dianzolo, Béatrice Dianzolo, Brice Zoba et famille annoncent aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils, oncle et petit-frère Thimotée Magloire Dianzolo, survenu le 16 septembre 2020 à Brazzaville. La veillée mortuaire est située à Moukondo, quartier Andrade.

Le programme des obsèques : **Mercredi 30 septembre 2020**
8h00 : levée de corps à la morgue de Blache Gomez ;
9h00 : recueillement sur place ;
12h00 : départ pour le cimetière privé Bouka ;
15h00 : retour et fin de cérémonie.

Véran Carrhol Yanga, journaliste, Rédacteur en chef adjoint du bi-hebdomadaire La Semaine Africaine ; les familles Yanga et Mavoungou, informent les parents, amis et connaissances du décès le 25 septembre 2020 à Pointe-Noire, de Jean-Félix Yanga, ancien contrôleur d'Etat à la CNSS et à l'ex-SNDE. La date et le lieu de l'inhumation vous seront communiqués ultérieurement. Dieu a donné, Dieu a repris. Qu'il soit loué.



La famille Padonou a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissance le décès de leur fils, frère, père et oncle Isaac Carle, survenu le 22 septembre 2020 à Pointe-Noire, La veillée se situe au quartier Mvoumvou, avenue Louis Portella (domicile Padonou) La date des obsèques sera communiquée ultérieurement.

João Mbemba, agent des Dépêches de Brazzaville et famille informent les amis et connaissances du décès de Mme Mafimba née Iboko Obambo Mokanga Edwige, le 22 septembre 2020 à Brazzaville. la veillée mortuaire se tient au n°74, rue Dahomey à Poto-Poto (arrêt Mucodec, avenue de France). La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



COMMUNIQUÉ FINAL DE LA DIXIÈME RÉUNION DE LA COORDINATION NATIONALE DE GESTION DE LA PANDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19) AU CONGO, DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2020, PRÉSIDIÉE PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Il s'est tenu ce jour vendredi 25 septembre 2020, de 11h à 12 h05, par visioconférence et sous la très haute autorité de son Excellence M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, la 10^e réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

Ont été invités à se joindre aux membres de la Coordination nationale, les professeurs Fidèle Yala et Antoine Ange Abena, respectivement président et vice-président du Comité d'experts.

Deux points étaient inscrits à son ordre du jour, à savoir :

1. L'examen du 10^{ème} rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 ;

2. Les décisions de la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19.

I. De l'examen du 10^{ème} rapport de la Task Force à la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Gilbert Ondongo, ministre d'Etat, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Portefeuille public, président de la Task Force, a indiqué à la Coordination nationale que depuis quelques semaines, on assiste au rebond de la maladie en Europe occidentale. Dans quelques autres parties du monde, aussi, la maladie poursuit inexorablement son enracinement.

A la date du 20 septembre 2020, le monde comptait plus de 31 millions de personnes contaminées, avec près d'un million de décès des suites de la Covid-19.

Suivant les statistiques disponibles, les onze pays d'Afrique centrale comptent 66.004 personnes malades avec un nombre total de décès se chiffrant à 1253.

Dans notre pays, la tendance est à la décélération mais il faut maintenir une vigilance sans relâche et poursuivre la mise en œuvre de la riposte.

Par contre, ce qui demeure très préoccupant, c'est la situation économique. Elle ne s'améliore guère en dépit des premiers paliers franchis du déconfinement et devrait donner lieu à l'adoption d'un véritable plan national de relance.

Entrant dans le vif de son propos, le ministre d'Etat Ondongo a évoqué le contexte épidémiologique national.

Le Congo, comme presque tous les pays du monde, demeure sous le règne de la pandémie de Covid-19.

Toutefois, les données épidémiologiques collectées durant les vingt premiers jours du mois de septembre permettent d'observer un ralentissement de la vitesse de propagation de l'épidémie dans le pays.

En effet, dans les deux principaux foyers de l'épidémie au Congo, le rythme de propagation a fortement ralenti.

Sur 3.156 personnes testées à Brazzaville entre le 1^{er} et le 20 septembre, 112 seulement ont été déclarées contaminées.

A Pointe-Noire, ce sont 89 personnes contaminées sur 2.097 testées, dans la même période.

A ce jour, Brazzaville compte 609 cas actifs de maladie et 2581 personnes guéries de Covid-19. On a dénombré, au 20 septembre, 125 cas actifs et 1.185 personnes guéries à Pointe-Noire.

Malheureusement, le département de la Likouala, qui était jusque récemment épargné, est désormais concerné par l'épidémie, avec dix-sept personnes contaminées.

Par ailleurs, la tendance au ralentissement observée au niveau de la contamination est la même du côté des décès.

Pendant les trois premières semaines de septembre, notre pays a enregistré huit morts de Covid-19 contre 22 en juin, 13 en juillet et 24 en août.

Le nombre de personnes guéries pendant la période sous revue avoisine les 200, en passant de 3.748 à 3.920.

Prenant la parole sur ces différents points, Mme. Jacqueline Lydia Mikolo, ministre de la Santé, de la Population, de la Promotion et de l'Intégration de la Femme au développement, a précisé que les services sanitaires compétents indiquent qu'au 25 septembre 2020, le Congo compte 5008 cas positifs répertoriés depuis le 14 mars 2020. Le nombre de personnes gué-

ries ayant fortement augmenté, il sera réévalué avec précision dans les prochains jours avant publication.

Poursuivant son propos, le ministre d'Etat Ondongo a relevé que, de façon générale, l'évolution récente de l'économie nationale traduit une tendance négative dans laquelle est inscrite notre économie depuis le début de la crise sanitaire. Elle n'est toujours pas inversée.

En passant en revue les différentes branches d'activités de l'économie nationale, on se rend bien compte que les activités dans presque toutes les branches sont à nouveau orientées à la baisse, malgré le frémissement enregistré en fin du mois de juin, suite aux deux premiers paliers de déconfinement.

L'hôtellerie, la restauration, les industries agroalimentaires, la maintenance tertiaire, les transports et les commerces dits non essentiels sont particulièrement concernés.

Au total, depuis le début de la crise sanitaire, les activités économiques nationales ont chuté en moyenne de -26,5%.

Si l'on se réfère aux dernières statistiques de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), mises à jour en août 2020, quel que soit le scénario optimiste ou pessimiste, la croissance économique de notre pays serait négative, avec deux chiffres, en fin d'année 2020, allant de -12% à -16,7%.

La non- autorisation de réouverture de certaines activités, le maintien des mesures de restriction et le faible niveau des aides allouées aux entreprises et aux consommateurs expliquent pour l'essentiel la persistance de la déprime économique nationale.

A cela, il faut ajouter la mauvaise conjoncture internationale et les incertitudes liées à l'évolution de la pandémie de Covid-19.

L'aboutissement heureux des négociations en cours avec les institutions de Bretton Woods permettrait de recevoir un ballon d'oxygène pour boucler le dernier trimestre de l'année avec, ainsi, une meilleure posture de nos finances publiques grâce à tous les appuis budgétaires et toutes autres formes d'aides d'urgence attendus. Notre situation économique en tirerait profit.

Cette transition déboucherait sur l'adoption d'un plan de relance en vue d'atténuer durablement l'impact de la crise sanitaire sur l'économie et les conditions de vie en général.

Ce plan reprendrait à son compte, notamment, de :

- Remettre en bon ordre d'exécution l'accord avec le Fonds monétaire international (FMI) portant sur un programme économique et financier à moyen terme (2019-2022).

- Revenir à la croissance positive dès 2021 en utilisant des incitations budgétaires pour relancer l'offre et la demande des biens et services.

- Elaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes sectoriels (agriculture, industrie et tourisme) résultant des stratégies sectorielles déjà approuvées par le Conseil des ministres.

- Accélérer l'entrée en vigueur ou la mise en œuvre des grandes réformes structurelles, susceptibles d'accompagner le développement économique et social.

- Lancer les grands projets structurants

S'agissant toujours de la réflexion sur le redressement urgent de notre économie, il convient de souligner l'apport constructif de la représentation du système des Nations unies au Congo courant le mois de septembre avec la remise au gouvernement de deux documents :

« L'Evaluation des impacts économiques et sociaux de la pandémie de Covid-19 », couplée avec une proposition d'un plan de relance intitulé : « Plan de relèvement. Plan à court et moyen terme du système des Nations unies en République du Congo, pour une réponse socio-économique à la pandémie Covid-19 »

Après avoir pris bonne note du tableau exhaustif dressé par le ministre d'Etat Gilbert Ondongo, président de la Task Force, et en tenant compte de l'amélioration de la situation sanitaire

et de la nécessité de redonner un peu plus de souffle à l'économie nationale, la Coordination nationale s'est prononcée sur l'adoption de nouvelles mesures et la reconduction de celles jugées d'actualité.

II. Des décisions de Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

La Coordination nationale adopte les mesures nouvelles suivantes :

1. lever le couvre-feu dans les dix départements de l'intérieur du pays ;

2. réaménager le couvre-feu à Brazzaville et à Pointe-Noire où il s'appliquerait désormais de 23 heures à 5 heures du matin ;

3. autoriser les entraînements des équipes sportives et les rencontres nationales sans public ainsi que les matchs internationaux, conformément aux protocoles sanitaires édictés par les fédérations et les confédérations internationales des sports de compétition. Cette reprise devra impérativement s'accompagner du dépistage préalable de chaque sportif impliqué dans ces compétitions ;

4. autoriser l'ouverture des marchés domaniaux pendant cinq jours dans la semaine (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi) pour les villes de Brazzaville et de Pointe-Noire ; pour les autres départements, l'ouverture des marchés domaniaux est fixée à six jours dans la semaine, le jour de fermeture pour nettoyage et désinfection étant déterminé par les préfets de départements.

La Coordination nationale retient la reconduction des mesures suivantes :

1. proroger l'état d'urgence sanitaire pour une nouvelle période de vingt jours, à compter du 28 septembre 2020 ;

2. interdire tout rassemblement de plus de cinquante personnes dans les lieux publics et privés, à l'exception des marchés domaniaux et de la participation à une activité autorisée dans le cadre du déconfinement ;

3. exiger le port obligatoire et conforme du masque de protection individuelle ;

4. faire observer partout et par tous les mesures barrières ;

5. maintenir la fermeture des boîtes de nuit et autres lieux de danse ;

6. limiter à la stricte intimité la célébration de tous les événements familiaux dans le respect de toutes les mesures de prévention ;

7. faire exercer les contrôles sanitaires et ceux de la force publique à l'entrée et à la sortie de toutes les villes du pays ;

8. exiger la présentation à l'aéroport d'un test PCR négatif par tous les passagers arrivant au Congo par les vols commerciaux, à l'exception des enfants de moins de onze ans ;

9. interdire les promenades en groupe de plus de trois personnes sur les voies et espaces publics, notamment la corniche et les alentours des stades de Brazzaville ainsi que les bords de l'océan atlantique à Pointe-Noire et dans le Kouilou ;

10. interdire l'installation sur la voie et les espaces publics de chapiteaux destinés à accueillir des personnes ;

11. faire limiter à dix le nombre des membres d'une famille appelés à participer à la levée du corps, à la morgue, d'un parent décédé, en voie d'inhumation ;

12. faire limiter le nombre de corps à inhumer par jour.

Fait à Brazzaville, le 25 septembre 2020

Pour la Coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19

**La ministre du Plan, de la Statistique,
de l'Intégration régionale, des Transports,
de l'Aviation civile et de la Marine marchande
Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas**

RENTÉE SCOLAIRE 2020-2021

Le déficit horaire sera comblé par l'école à domicile

Selon le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, les activités pédagogiques de l'année scolaire 2020-2021 dont la rentrée est prévue le 12 octobre se feront de sorte qu'il n'y ait pas de déficit en termes d'heures de cours et de flux de connaissances à transmettre.

Les textes en vigueur sont clairs sur le volume horaire pédagogique : 28 heures de cours par semaine au primaire et 30 heures au collège et lycée. Seulement, l'enseignement en alternance présentiel ou distanciel, qui va caractériser cette année scolaire du fait de la pandémie de covid-19, bouscule les lignes en la matière.

Dans un échange avec la presse, le 24 septembre à Brazzaville, le ministre Anatole Collinet Makosso a rappelé que les cours se feront lundi, mercredi, vendredi pour une vague et mardi, jeudi, samedi pour l'autre. Il y aura des sous-vagues alternativement la matinée et l'après-midi pour les établissements à grand effectif, a-t-il poursuivi, en précisant que les écoles n'ayant pas assez d'effectif peuvent occuper les élèves plus de temps que possible. « Dans le premier schéma on aura 12 heures de cours au lieu de 28 heures et 24 heures au lieu de 30 heures dans le second », a déclaré le ministre.

Comblé le vide

Le volume horaire déficitaire qui ne pourra pas être rempli en présentiel sera comblé par le programme dit « L'école à domicile ». Des cours photocopiés et des cahiers d'activité seront mis à la disposition des élèves. Les notions à étudier à la maison et les exercices pratiques à y faire seront contrôlés une fois de retour à l'école. « L'élève sera ainsi placé au centre de l'apprentissage et en termes de gestion de temps on ne perd rien, même en matière de flux de connaissances à transmettre également », selon le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation qui a appelé les parents à interpellier davantage la conscience des enfants qui doivent prendre le travail à faire à la maison au sérieux.

A propos des enseignants, seniors, à réquisitionner pour suivre les classes pléthoriques qui seront éclatées au nom du respect de la distanciation physique et de l'interdiction de rassemblement de plus de cinquante personnes dans les lieux publics et privés, Anatole Collinet Makosso a estimé qu'il faille d'abord assurer la rentrée scolaire prévue le 12 octobre, évaluer le niveau de présence du corps enseignant, constater le manque avant de faire appel à ces derniers.

Rominique Makaya

FORMATION QUALIFIANTE

Des jeunes désœuvrés formés à des métiers

Soixante-dix jeunes formés à des métiers divers ont reçu leur certificat le 25 septembre à Brazzaville, en présence du conseiller du ministre en charge de l'Enseignement technique, Louis Remy Bobiba et des coordinateurs de l'ONG Essor et de l'Association CIJD initiateurs du projet FIP-Action.



Formés pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers périphériques de Brazzaville/Adiac

Ces jeunes vulnérables (filles et garçons) des arrondissements Makélékélé et Talangai ont bénéficié d'une formation professionnelle selon les critères d'âge (17 et 35 ans). Ils ont été répartis dans les filières comme la coiffure-esthétique, la pâtisserie, la menuiserie, le garnissage, l'assistantat de direction, l'hôtesse d'accueil. Cette formation qui rentre dans le cadre du projet pilote de formation et d'insertion professionnelle, intitulé Formation-insertion professionnelles des jeunes (FIP/Action).

Financé par l'Agence fran-

çaise de développement (AFD) à hauteur de plus de 47.000 euros, soit 30,8 millions de FCFA, ce projet vise à faciliter l'accès à formation et l'insertion professionnelle des populations vulnérables par un travail pluri acteurs impliquant la société civile, le secteur privé et les autorités locales. Il s'agit spécifiquement de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations des quartiers périphériques de Brazzaville.

A cet effet, deux bureaux Formation Emploi (BFE), ont été implantés à Talangai et Makélékélé pour identifier

et sélectionner les jeunes selon les critères suivants : vivre dans la communauté ; volonté de participer aux activités proposées ; ponctualité, assiduité ; disponibilité sur une période de 10 mois ; avoir un niveau minimum en écriture et lecture ; 60% de femmes requis.

En plus de la formation professionnelle, trente entrepreneurs dont 60% de femmes ont également été formés en entrepreneuriat (transformation agro-alimentaire, maraîchage agroécologie du projet PAMRAC-B2) et certifiés par Congo Entreprise développement de Brazzaville.

Guillaume Ondzé

Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 25 septembre 2020

Le Conseil des ministres s'est réuni le vendredi 25 septembre 2020, par visioconférence, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Une seule affaire était inscrite à l'ordre du jour à savoir :

Un projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Ministère de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones

Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo

Invité par son Excellence M. le président de la République à prendre la parole, M. Aimé Ange Wilfrid Bininga, ministre de la Justice et des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones a rappelé que la pandémie de Covid-19, qui sévit dans notre pays, a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par décret n°2020-93 du 30 mars 2020 du président de la République, et ce, sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt jours à compter du 31 mars 2020.

Face à la progression de cette pandémie et aucun changement positif notable n'ayant été constaté, la disposition légale sur l'état d'urgence sanitaire a dû faire l'objet de huit prorogations.

Aujourd'hui encore, après avis du comité des experts et au terme de l'évaluation des mesures prises par le gouvernement, il a été jugé nécessaire de reconduire l'essentiel de ces mesures avec un nouveau cadre légal, étant donné que celui actuellement en vigueur arrive à terme le 27 septembre 2020.

C'est ainsi qu'est soumis à l'examen du Conseil des ministres, le présent projet de loi, pris en application de l'article 157 alinéa 3 de la Constitution, qui dispose : « le Parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session, pour le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état

de siège au-delà de vingt (20) jours ».

Au terme des discussions, et après avoir suivi la synthèse des conclusions de la réunion de la Coordination nationale de gestion de la pandémie, faite par le Premier ministre chef du gouvernement, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour adoption.

Avant de lever la séance, le président de la République a exhorté les membres du gouvernement à s'investir pleinement dans la réussite de la rentrée scolaire et universitaire qui a lieu dans un climat de crise sanitaire persistante.

Il s'agit pour le gouvernement et pour l'ensemble de la communauté éducative, de confirmer, au travers de ce grand rendez-vous de notre jeunesse, la capacité de résilience de notre système éducatif et de consolider les efforts déployés par notre peuple, qui a su concilier droit à la santé et droit à l'éducation en cette période difficile.

Plus rien étant à l'ordre du jour, le président de la République a clos et levé la séance.

Commencé à 16h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 16h25 minutes.

Fait à Brazzaville, le 25 septembre 2020

Pour le ministre de la Communication et des Médias porte-parole du gouvernement en mission,

Le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, Anatole Collinet Makosso

LUTTE CONTRE LE CORONAVIRUS

Denis Sassou N'Guesso appelle à la solidarité internationale

Face à la crise sanitaire due à la pandémie du coronavirus qui met en relief les écarts flagrants entre les systèmes de santé de différents pays, le président de République, Denis Sassou N'Guesso, a relevé, le 24 septembre, en séance virtuelle devant l'Assemblée générale de l'ONU, l'impérieuse nécessité d'intensifier la solidarité internationale afin d'éradiquer cette maladie.

Le débat général de la 75e session ordinaire organisé autour du thème « L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut : réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme face à la Covid-19 par une action multilatérale efficace », a permis aux intervenants de s'exprimer sur cette crise qui a montré les limites des systèmes de santé, même les plus coordonnés.

Le monde fait actuellement face à une crise sanitaire inédite qui met en relief les écarts flagrants entre les systèmes de santé des pays développés et ceux des pays en développement, en termes de capacité de riposte aux grandes pandémies. Cette situation interpelle, selon Denis Sassou N'Guesso, les acteurs bilatéraux et multilatéraux sur les moyens adéquats à mettre en œuvre face à cette pandémie qui affecte gravement la survie de l'humanité.

« Dès lors, il importe d'in-

tensifier la solidarité internationale pour une organisation harmonieuse et complémentaire des stratégies afin d'éradiquer cette pandémie », a affirmé le chef de l'Etat congolais.

Au regard de l'ampleur des incidences économiques et sanitaires induites par ce fléau, renforcer les mécanismes multilatéraux de coopération, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, est un défi qui s'impose à l'ensemble de la communauté internationale, estime-t-il. « A n'en point douter, aucune sortie de cette crise sanitaire sans précédent et aucun développement ne sont désormais possibles en autarcie », a affirmé le président congolais.

L'ONU reste donc le principal instrument en mesure de mobiliser les Etats autour d'une action collective contre les inégalités et les vulnérabilités.

Devant la conjoncture difficile que traverse l'économie mondiale, le multilatéralisme

constitue, selon Denis Sassou N'Guesso, le socle essentiel de l'action internationale pour concrétiser nos engagements collectifs, en particulier pour assurer l'accès à la couverture sanitaire universelle, promouvoir l'éducation pour tous, protéger l'environnement et préserver durablement la paix.

Instaurer la « Santé pour tous »

« Malgré les progrès accomplis, nous assistons encore à la résurgence des privations insupportables pour les peuples. Ainsi, l'instauration de la « santé pour tous » enregistre des difficultés réelles », a fait savoir Denis Sassou N'Guesso.

De nombreuses personnes dans le monde n'ont toujours pas accès aux soins de santé de base, pour cause de pauvreté. Pour garantir la « Santé pour tous », il est nécessaire de renforcer l'accès des groupes les plus vulnérables de la société à des soins de santé de qualité.

« Cependant, nous y parvien-

drons que si les Etats disposent des ressources nécessaires, dans un monde véritablement en paix », a-t-il dit.

« Injustice historique »

Denis Sassou N'Guesso a profité de cette tribune en virtuel pour dénoncer « l'injustice historique » qu'il sied, selon lui, de réparer en garantissant à l'Afrique toute sa place au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.

En sa qualité de membre du comité des dix chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, le Congo a réaffirmé, par la voix de son commandant en chef, l'urgence de rendre effective la représentativité de l'Afrique au sein de cet organe de l'ONU. « Ainsi, se consolideront davantage les valeurs de paix, de solidarité, d'équité et de progrès qu'incarne l'Organisation des Nations unies », a-t-il conclu.

En rappel Cyril Ramaphosa, président en exercice de l'Union africaine, avait de nouveau appelé, en date du 22 septembre, à une meilleure représentativité de l'Afrique au Conseil de sécurité de l'ONU. « La composition actuelle du Conseil de sécurité ne reflète pas le monde dans lequel nous vivons. Ce n'est que grâce à un Conseil de sécurité des Nations unies réformé et inclusif que nous pourrions résoudre collectivement certains des conflits les plus prolongés au monde », avait-il déclaré.

Le Conseil de sécurité de l'ONU se compose de cinq pays membres permanents (Chine, Russie, Etats-Unis, France et Royaume-Uni) ayant le droit de veto et de dix autres membres non permanents qui se renouvellent par rotation. L'Afrique du Sud est actuellement à sa deuxième année en tant que membre non permanent élu.

Josiane Mambou Loukoulou

Le témoignage patent de Jean Jacques Yhombi Opango

Guéri récemment du coronavirus, le vice-président du Rassemblement pour la démocratie et le développement (RDD), Jean Jacques Serge Yhombi Opango, se félicite, dans une vidéo, de la compétence des médecins du centre de prise en charge de l'hôpital Albert Leyono et appelle les Congolais à un dépistage précoce.

« J'ai fait cette vidéo pour expliquer aux gens ce qui se passe. Il est important qu'ils sachent un certain nombre de choses. C'est un palu sévère que j'ai soigné et parallèlement, j'ai demandé à faire le test de Covid-19 », a expliqué Jean Jacques Serge Yhombi Opango.

En effet, après avoir fait un premier test révélé négatif à son retour de France, le fils l'ancien chef de l'Etat, Jacques Joachim Yhombi Opango, décédé le 30 mars dernier des suites du coronavirus, a été déclaré positif à la pandémie. Selon son témoignage, après une prise en charge par les médecins à domicile, il avait commencé à avoir des problèmes respiratoires. « Au début, on a cru que c'était des effets secondaires de ce protocole médical assez lourd qui peut laisser croire que vous avez des problèmes respiratoires tout comme cela peut-être aussi la maladie », a-t-il indiqué.

C'est l'un de ses frères qui l'a contraint à aller à l'hôpital malgré son refus et celui des autres membres de sa famille.



Soigné à Leyono, Jean Jacques Yhombi Opango posant avec les médecins/DR

« J'ai catégoriquement refusé de venir à Leyono, mais le grand frère Aimé Bembé m'a obligé d'y aller. Je puis vous

garantir que si j'avais refusé de venir ici, je ne pouvais pas vous parler comme je le fais maintenant », a poursuivi

vi Jean Jacques Serge Yhombi Opango.

Pour lui, la publication de cette vidéo est une façon de

conscientiser les militants et sympathisants de son parti, le RDD, ainsi que d'autres Congolais sur la nécessité de se faire dépister à temps. « Si vous êtes testés positifs, tout de suite on vous prend en charge et cela peut vous sauver. Dans cet hôpital, on ne parle que des morts alors qu'il y a des médecins compétents et un plateau technique adéquat avec du matériel de nouvelle génération », a-t-il témoigné.

Jean Jacques Serge Yhombi Opango a également rappelé que cette vidéo n'est pas une mise en scène mais plutôt le témoignage d'une personne guérie de la pandémie. « Je ne plaisante pas avec cette maladie. J'exhorte ceux qui ne se sentent pas bien, à faire le dépistage. Ce n'est pas une maladie honteuse. Si vous venez dans un état avancé, les médecins ne pourront pas faire de miracle. Dès que vous vous sentez malades, aller à l'hôpital, les soignants ne sont pas des magiciens », a-t-il insisté, remerciant le personnel médical du centre de prise en charge de l'hôpital Albert Leyono.

Parfait Wilfried Douniama

« Je ne plaisante pas avec cette maladie. J'exhorte ceux qui ne se sentent pas bien, à faire le dépistage. Ce n'est pas une maladie honteuse. Si vous venez dans un état avancé, les médecins ne pourront pas faire de miracle. Dès que vous vous sentez malades, aller à l'hôpital, les soignants ne sont pas des magiciens »

CRISE EN LIBYE

Le Congo réitère la nécessité d'une conférence inter-libyenne

A la tribune des Nations Unies, par visioconférence, Denis Sassou N'Gusso, président du Comité de Haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, a renouvelé le 24 septembre son projet relatif à la tenue d'une conférence inter-libyenne de réconciliation nationale.

Depuis la chute du régime de Mouammar Kadhafi en 2011, plusieurs pays sont confrontés à la plus grave crise sécuritaire de leur histoire. En premier lieu, la Libye où règne le chaos et où plusieurs factions s'affrontent pour le contrôle du pouvoir. Pour le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Gusso, seuls les Libyens sont en mesure de trouver une solution pouvant ramener la paix dans leur pays en proie à des violences. Il estime, en d'autres termes, que le retour à la table du dialogue peut rétablir la paix et restaurer la légalité institutionnelle en Libye.

« A ce sujet, mon pays, qui assure la présidence du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, réaffirme la primauté d'une solution politique favorisant la tenue de la conférence inter-libyenne inclusive de réconciliation nationale », a déclaré Denis Sassou N'Gusso.

L'objectif de l'Union africaine a été de s'inscrire dans le sillon de ce qui avait été conclu lors de la conférence de Berlin, en l'occurrence, un forum de réconciliation. De même, à l'issue de la réunion de Brazzaville, en fin janvier der-

nier, une feuille de route avait été établie en vue de la tenue effective d'un « forum de réconciliation nationale », appelé de tous les vœux.

« Les différentes réunions tenues à Brazzaville et la conférence de Berlin sur la paix en Libye ont encouragé les acteurs de ce conflit à privilégier le dialogue, dans le cadre d'une approche multilatérale incluant l'ONU. A cet effet, la feuille de route, adoptée le 30 janvier 2020 à Brazzaville, reste d'actualité », a insisté le président congolais.

En effet, depuis le déclenchement de la crise libyenne, l'Union africaine a, de tout temps, demandé à être écoutée dans la résolution de ce conflit. Cette position commune du continent a toujours été relayée par le président Denis Sassou N'Gusso, à qui ses pairs avaient confié la responsabilité de diriger le Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. L'Afrique avait déjà donné de la voix, en demandant aux protagonistes et même aux puissances étrangères dont les intentions d'employer la force transparaisaient, de privilégier le dialogue

au détriment de la violence. Malheureusement, cette option avait été ignorée.

La prédominance des conflits armés reste une préoccupation

Le président Denis Sassou N'Gusso s'est dit « préoccupé par la recrudescence du terrorisme et de l'extrémisme violent, ainsi que par la prédominance des conflits armés dans le monde ».

Parmi les pays confrontés à cette situation, il a cité, l'Est de la République démocratique du Congo, qui fait face à l'insécurité occasionnée par des groupes armés se comportant en conquérants, au-delà des droits de leurs communautés qu'ils prétendent défendre. Un phénomène qui prend de plus en plus de l'ampleur et menace sérieusement la stabilité de la région des Grands lacs.

Dans le même registre, le chef de l'Etat congolais a cité la République centrafricaine où se prépare l'élection présidentielle en décembre prochain. Un pays qui, selon lui, « affiche une situation rendue instable par l'activisme meurtrier des bandes armées ».

Le conflit syrien aux conséquences dévastatrices depuis 2011, les relations entre Israël et la Palestine qui restent tendues « en dépit des résolutions pertinentes des Nations unies pronant la création de deux Etats indépendants », ont été également évoqués.

Concernant la situation de Cuba, Denis Sassou N'Gusso a appelé à la « levée des sanctions unilatérales, en conformité avec la Charte des Nations unies ».

La place de l'Afrique au sein du Conseil de sécurité s'impose

Produit des réalités géopolitiques après la Seconde Guerre mondiale, la composition du Conseil de sécurité des Nations unies est considérée aujourd'hui comme étant peu démocratique et moins représentative de l'ensemble des pays membres de l'ONU. Dans toutes les régions du monde, des voix s'élèvent pour exiger une réforme de cette institution dans l'optique d'une amélioration de la gouvernance mondiale. L'Afrique, particulièrement, crie à la marginalisation. Le continent estime être faiblement représenté.

« Au moment où nous célébrons le 75ème anniversaire de l'ONU subsiste toujours une injustice historique qu'il sied de réparer, en garantissant à l'Afrique toute sa place au sein du Conseil de sécurité. En sa qualité de membre du Comité des Dix de l'Union africaine sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, mon pays réaffirme solennellement l'urgence de rendre effective la représentativité de l'Afrique au sein de cet organe de l'ONU », a déclaré le président congolais. « Ainsi, se consolideront davantage les valeurs de paix, de solidarité, d'équité et de progrès qu'incarne l'Organisation des Nations unies », a-t-il estimé.

De fait, les pays du continent organisés autour de l'Union africaine réclament depuis plusieurs décennies une représentation permanente avec droit de veto au Conseil de sécurité des Nations unies. Cependant, cette requête ne repose pas seulement sur la taille de leur effectif à l'Assemblée générale, mais bien plus sur le nombre des défis liés à la paix et à la stabilité sur le continent.

Yvette Reine Nzaba

SANCTIONS AMÉRICAINES CONTRE LA CPI

Washington minimise les critiques de la communauté internationale

Les sanctions économiques américaines visant la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) font couler beaucoup d'encre depuis qu'elles ont été annoncées par le secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo. La démarche a été dénoncée en Europe, en Afrique et ailleurs, mais la plus grande puissance ne veut pas revenir sur sa décision, prouvant qu'elle n'entend nullement recevoir de leçon de personne, ni des institutions internationales.

A moins d'un mois et quelques jours de la présidentielle aux Etats-Unis, l'administration de Donald Trump a mis sa menace à exécution contre l'une des bêtes noires des conservateurs américains en imposant des sanctions économiques inédites à la CPI, créée en 2002 pour juger les pires atrocités commises dans le monde. Le bras de fer entre la juridiction et l'administration Trump a atteint son paroxysme en mars lorsque la CPI avait pris la décision d'autoriser l'ouverture d'une enquête pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité en Afghanistan. L'enquête souhaitée vise notamment des exactions qui auraient été commises par des soldats américains dans ce pays. Des allégations de torture ont également été formulées à l'encontre de la CIA (Central intelligence Agency).

Réagissant dans le cadre de cette affaire, le président américain Donald Trump, engagé dans une offensive sans précédent contre la CPI, a autorisé des sanctions contre la juridiction afin de la dissuader de poursuivre des militaires américains pour leur implication dans le conflit en Afghanistan. Et le chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, ne s'est pas empê-

ché d'annoncer l'inscription sur la liste noire des Etats-Unis de Fatou Bensouda et Phakiso Mochochoko, directeur de la division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération de la juridiction qui siège à La Haye.

« Aujourd'hui nous passons de la parole aux actes », a déclaré le chef de la diplomatie américaine Mike Pompeo, « car la CPI continue malheureusement de viser des Américains ». « Tout individu ou entité qui continuera à assister matériellement ces individus s'expose également à des sanctions », prévenait-il lors d'une conférence de presse, ajoutant : « Nous ne tolérerons pas les tentatives illégitimes de la CPI de soumettre les Américains à sa juridiction ». Avec ces mesures, les éventuels avoirs aux Etats-Unis des personnes visées seront gelés et l'accès au système financier américain leur est barré.

Les Etats-Unis répondent par le silence

Aussitôt ces sanctions américaines annoncées, la CPI les a condamnées en les jugeant « inacceptables ». « Ces actes coercitifs, dirigés contre une institution judiciaire internationale et ses fonctionnaires,



La procureure de la CPI

sont sans précédent et constituent de graves attaques contre la Cour, le système de justice pénale internationale du Statut de Rome et l'Etat de droit en général », estime-t-elle.

L'UE se dit « préoccupée » par la décision américaine contre tout responsable de la CPI impliqué dans des enquêtes sur les activités des forces américaines. « L'annonce que le président Trump a signé un décret autorisant les

sanctions américaines contre les employés de la Cour pénale internationale impliqués (...), peut-être sur les crimes de guerre en Afghanistan, est un sujet de très grande préoccupation », affirme le chef de la diplomatie européenne, Josep Borrell. Des voix s'élèvent en Afrique où la CPI est accusée de se concentrer injustement sur « les criminels africains », mais aussi dans plusieurs capitales européennes et ailleurs,

pour dénoncer les sanctions américaines. Paris pense par exemple que ces sanctions constituent une « attaque grave » contre la juridiction et une « remise en cause » de l'indépendance de la justice.

Malgré les condamnations unanimes, Washington garde un silence absolu prouvant que les dirigeants américains restent insensibles à toutes dénonciations faites à ce sujet. Ils se croient être imperturbables parce que la CPI ne s'inscrit pas dans le système onusien. A l'inverse du Tribunal pénal international pour le Rwanda et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la Cour n'est pas un organe subsidiaire de l'ONU et ni l'Assemblée générale des Nations unies, ni le Conseil de sécurité ne sont intervenus au moment de sa création.

A la vérité, l'opposition américaine à la CPI date depuis la création de la cour en 1998. Les Etats-Unis s'y étaient vigoureusement opposés par des mesures prises sous l'administration Bush pour la simple raison que Washington ne veut pas qu'une juridiction mette en cause le comportement du personnel américain sur les théâtres d'opérations extérieures.

Nestor N'Gampoula

KARATÉ

La Ccas ordonne la reprise des élections à la Ligue de Brazzaville dans un mois

La Chambre de conciliation et d'arbitrage du sport (Ccas) a invalidé, dans sa sentence prononcée le 24 septembre, les résultats de l'assemblée générale électorale de la Ligue de karaté de Brazzaville tenue le 28 septembre 2019.

« La Ccas reçoit en la forme la requête introduite par Fernand Romain Ondono et Evelyne Onko, la déclare fondée et dit que les élections tenues à la Ligue de karaté de Brazzaville sous l'autorité de la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires (Fécoka-Ama) ont été entachées de nombreuses irrégularités tant sur la forme que sur le fond », précise la sentence. Et d'ajouter : « En conséquence, annule tous les résultats issus de ces élections, renvoie la Ligue de karaté de Brazzaville et la Fédération congolaise de karaté et arts martiaux affinitaires à l'organisation de nouvelles élections dans un délai de 30 jours à compter du prononcé de la présente sentence », a recommandé la Ccas.

Elle a, par ailleurs, prononcé la mise hors de cause de l'Etat congolais à travers le ministère des Sports et de l'Education physique puis a condamné solidairement la Ligue de karaté de Brazzaville et la Fécoka-Ama au paiement aux requérants de la somme d'un million deux cent mille francs Cfa à titre de dommages et intérêts.

« La Ccas en tant qu'organe de régulation du sport n'a fait que



son travail. Elle a dit le droit en invalidant l'assemblée générale électorale dont en matière de référé, elle avait ordonné la suspension de la tenue de cette rencontre. Cette sentence a une mission pédagogique en ce sens qu'elle traversera le temps et l'espace. Dans la vie, il y a un temps pour combattre et un autre pour faire la paix. La bataille judiciaire est terminée, maintenant nous allons passer à une autre bataille qui sera strictement sportive à savoir l'assemblée générale électorale », a commenté Me Fernand Romain Ondono.

« Dès aujourd'hui, je dois convoquer mon bureau pour créer les conditions puisque la

La Ccas rendant sa sentence sur l'affaire Me Ondono-Ligue de karaté de Brazzaville/Adiac Ccas nous a accordé un mois pour réorganiser l'assemblée générale électorale de notre ligue en tenant compte qu'il y a des élections des fédérations qui pointent à l'horizon. Nous allons tout mettre en œuvre avant cette période pour que les élections se tiennent », a déclaré Constantin Nganongo Itoua, le président de la Ligue de Brazzaville déchu.

Candidat à la présidence de la Ligue de Karaté de Brazzaville lors des élections du 28 septembre 2019, Fernand Romain Ondono avait, en effet, saisi la Ccas pour dénoncer les multiples irrégularités ayant entaché la préparation et la tenue de l'assemblée générale électorale à l'issue de laquelle

Constantin Nganongo Itoua a été réélu. Il dénonçait la décision portant convocation de l'assemblée générale électorale, la composition du corps électoral ainsi que le vote à main levée. Ce mode de scrutin approuvé par la fédération allait, d'après lui, à l'encontre de la circulaire n°143 du 1er août 2016 relative à l'organisation des assemblées générales en vue du renouvellement des instances fédérales pour l'olympiade 2016-2020 et des statuts de l'Union des fédérations africaines de karaté qui consacrent le bulletin secret comme mode de scrutin.

Réagissant à sa convocation à la Ccas, une année après sa réélection, le président de la Ligue de karaté de Brazzaville a justifié

qu'il avait convoqué l'assemblée générale électorale sur instruction de la fédération. Constantin Nganongo Itoua avait déclaré que seuls la fédération et le représentant du département des sports, présents le jour de l'assemblée, étaient habilités à constater les irrégularités.

L'affaire avait pris une autre tournure quand la Ccas, après avoir entendu les deux parties, avait mis en cause l'Etat congolais par le biais du ministère des Sports et de l'Education physique, lequel valide en dernier ressort les résultats des assemblées générales électorales des fédérations sportives nationales. Les éléments de réponse apportés par le conseiller administratif et juridique dudit ministère ont permis à la Ccas de dire le droit. « Notre chambre à tous, a un devoir qui n'est autre que de dire le droit. Un droit qui ne s'est fondé que sur les règlements de votre fédération. De ce que la Fécoka-ama a préétabli comme normes d'organisation et de fonctionnement. Il s'agit pour la Ccas de lire à travers les lignes ce que vous avez prévu comme faute et comme sanction », a précisé Me Michel Kaboul Mahouta, président de la Ccas.

James Golden Eloué

SUPERCOUPE DE L'UEFA

Et de deux pour le Bayern de Munich

Le Bayern de Munich s'est imposé le 24 septembre au stade Puskas Arena de Budapest en Hongrie devant le FC Séville 2-1 avant de remporter la deuxième Supercoupe de l'UEFA de son histoire.

Les Bavarois ont remporté leur quatrième trophée majeur après le championnat et la Coupe d'Allemagne puis la Ligue des champions. Ils ont aussi poursuivi leur série incroyable de trente-deux matches sans défaites.

Et pourtant leur deuxième victoire à la Supercoupe a été longue à se dessiner. Les Munichois ont dominé la rencontre en se montrant efficace devant les buts. Ils entament mal la rencontre en concédant un but sur un penalty provoqué par Ivan Rakitic puis transformé par Lucas Ocampos à la 13e minute. Le Bayern a bien réagi en égalisant à la 34e minute par Goretzka bien servi par Robert Lewandowski bien inspiré sur ce coup. Le Bayern a ensuite enchaîné des maladroites avant d'être récompensé à la fin de la première prolongation sur une réalisation de Javier Martinez consécutive à une mésentente entre le défenseur Diego Carlos et le gardien Bounou ayant occasionné le corner fatal.

Le FC Séville qui a longtemps tenu tête aux Bavarois avait lui aussi des arguments à faire valoir. Yousef En-Ensyri aurait pu être un héros pour le FC Séville. Il a perdu son premier duel face à Manuel Neuer à la 87e minute avant de voir sa deuxième tentative être déviée par le gardien de Bayern de Munich sur le poteau. Le FC Séville qui ne l'a soulevé qu'une seule fois en 2006 perd ainsi sa cinquième Supercoupe. En 2007, le FC Séville s'est incliné face à l'AC Milan (1-3). En 2014, il a été battu par le Real de Madrid (0-2). En 2015, il a perdu face au FC Barcelone (4-5) puis en 2016 face au Real de Madrid (2-3). Le Bayern remporte, quant à lui, sa deuxième Supercoupe après avoir gagné celle de 2013. Les Allemands, rappelons-le, avaient perdu trois finales respectivement en 1975, 1976 et 2001.

J.G.E.

MATCH AMICAL CONGO-GAMBIE

Vingt et un Diables rouges sélectionnés

Le sélectionneur de l'équipe nationale du Congo, Valdo Candido, a publié le 24 septembre la liste des joueurs qui vont affronter le 9 octobre au Portugal la sélection gambienne.

Comme annoncée précédemment par une source de la Fédération congolaise de football (Fecofoot), la liste des joueurs qui affronteront la Gambie est essentiellement composée des Congolais évoluant dans les championnats européens et asiatiques. Une manière de faciliter le déplacement des joueurs en cette période de Covid-19 où les restrictions de voyage sont imposées par plusieurs pays.

Ce match amical qui s'inscrit dans le cadre de la journée de la Fédération internationale de football association (Fifa) permettra aux dirigeants du football congolais de jauger le niveau de l'équipe nationale après six mois d'inaction à cause de la pandémie du coronavirus.

Le match contre la Gambie annonce, en effet, les couleurs de la double confrontation Congo-eSwatini, prévue le 9 novembre à Brazzaville puis le 17 du même mois sur le terrain de cette équipe. Ceci dans le cadre des troisièmes et quatrièmes journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations, Cameroun 2022.

Sur la liste des joueurs retenus par le Brésilien, Valdo Candido, il n'y a pas de nouveaux joueurs comme le prédisaient les fans de l'équipe nationale du Congo. Par contre, plusieurs anciens font leur retour. C'est le cas du défenseur Vladis Emerson Illoy Ayyet qui avait goûté aux délices de la sélection en 2017. Merveil Ndockyt, Thievy Bifouma ou Mavis Tchibota marquent autant leur comeback après avoir manqué les matches contre le Sénégal et la Guinée Bissau.

Deuxième du groupe I avec trois points derrière le Sénégal (6pts), le Congo devrait miser sur cette ouverture de la Fifa pour se remettre en jambe

et surclasser, en novembre, son prétendant du groupe, la Guinée Bissau (3pts) ainsi que le bon dernier, l'eSwatini (0pts).

Liste des Diables rouges retenus Gardiens

Christoffer Mafoumbi (Morton FC/Ecosse)
Will Cesaïre Matimbou (Entente/SSG/France)

Défenseurs

Fernand Mayembo (Le Havre/France)
Baron Kibamba (Seville FC/Espagne)
Emerson Vladis Illoy Ayyet (Vejle Boldklub/Ukraine)
Ravy Dozi Tsouka (Helsingborgs/Suede)
Hugo Konongo (AS Beziers/France)

Milieux de terrain

Durel Avounou (Le Mans/France)
Junior Amour Loussoukou (Aguilas FC/Espagne)
Prestige Mboundou (FC Metalac/Serbie)
Simon Yves Pambou (Gaz Metan Medias/Roumanie)
Randy Goteni (USL Dunkerque/France)
Gaius Makouta (PFK Beroe/Bulgarie)
Attaquants
Vinny Ibara (Neftchi PFK/Azerbaïdjan)
Silvere Ganvoula (VFL Bochum/Allemagne)
Guy Mbenza (Cercle Bruges/Belgique)
Merveil Ndockyt (NK Osijek/Croatie)
Thievy Bifouma (Shenzhen FC/Chine)
Yhoan Andzouana (Dac Dunajska Streda/Slovaquie)
Dylan Saint-Louis (ES Troyes/France)
Mavis Tchibota (Ludogorets/Bulgarie)

Rude Ngoma

ESCROQUERIE

La police présente des malfrats à la presse

Les services départementaux de la police judiciaire du Kouilou et de Pointe-Noire que dirige le colonel Edgard Brice Sosthène Malanda ont présenté le 26 septembre à Pointe-Noire sept présumés malfrats arrêtés dans différents quartiers de la ville côtière.

Il s'agit de Bouyou Debere Dimitri (alias Dimitri la puissance) ; Nkouka Grace (Igota Ndzambé) ; Nkila Gloire Steven (Daltone) ; Paka Kevin (Muana Tsuka, le roi de 77 forces brutales sa majesté) ; Soumou Yann Robin (Otondo, colonel de Diabo) ; Djimbi Prince (TBC) ; Palé Emmanuel Djovany (42 charma Marechal). Leur âge varie entre 16 et 25 ans. Selon les services de police, il s'agit des bandits communément appelés bébés noirs arrêtés dans les quartiers Siafounou, Songolo, Tchali, et Raffinerie dans le cadre de la lutte contre la criminalité et la violence dans la ville de Pointe-Noire. « Il s'agit des acteurs qui opèrent en bande, habitués à semer la désolation le jour comme de nuit dans les habitations des paisibles citoyens », a signifié le colonel Edgard Brice Sosthène Malanda.

Hormis ces malfrats, il a également épinglé le cas d'une femme au comportement déviant. « Cette femme procède par miroiter plusieurs femmes en vue de l'obtention d'un emploi ou d'un visa de voyage à l'étranger moyennant de l'argent. Cette pratique a permis à cette dernière d'emporter avec elle la somme d'environ 1 million de francs cfa. Nous demandons aux populations de continuer à utiliser le numéro 117 des services de police en vue de dénoncer les éventuels fauteurs de troubles » a-t-il dit.

Séverin Ibara

HUMEUR

Quand le sororat latent s'installe timidement en ville !

En des termes simples, le sororat est le fait que la sœur cadette prend la place de sa grande sœur, dans le foyer conjugal, quand cette dernière ne vit plus, ceci pour éviter la dispersion des enfants. Car la présence de cette tante maternelle au foyer comble bien les attentes de la progéniture restante.

Alors que constatons-nous ? Ce sororat a cédé la place au sororat dit latent dans nos villes. Le sororat qualifié de latent se passe au moment du vivant de la grande sœur et cela crée de la jalousie tout en divisant certaines familles. Ce sororat est porteur de plusieurs rejets même du côté de la belle famille et cause parfois des grincements de dents au niveau des parents de l'époux.

Que l'on veuille ou pas, même en plein modernisme, la parenté en Afrique va au-delà du petit cercle restreint familial composé exclusivement du père, de la mère et des enfants. Cette familiarité couvre toute la consanguinité lignagère notamment, des grands-parents, parents, mamans, oncles, tantes, enfants, neveux et nièces, cousins et cousines, frères, sœurs, demi-sœurs et demi-frères, bref tous les agents familiaux directs ou indirects qui se résument en papas, mamans, tantes et oncles.

Ce qui revient à dire que le grand-frère ou le petit-frère de papa est papa, la grande sœur ou la petite-sœur de maman est maman. L'oncle est le frère de maman et la tante est la sœur de papa. Alors, c'est cette réalité anthropologique qui se cristallise de plus en plus dans nos villes actuellement. C'est pourquoi, il n'est pas rare de voir en plus de la petite-sœur née du même père et de la même maman, une grande-sœur élever ses cousines et ses nièces qui sont toutes ses petites-sœurs. Alors c'est par là que commence ce sororat latent.

La chose tend à devenir une réalité courante, disons-le sans détour, car le plus souvent la petite-sœur de l'épouse qui arrive pour étudier auprès de sa grande sœur, quand elle atteint l'âge majeur, finit par tomber enceinte de l'époux de sa grand-sœur et cela perturbe le plus souvent des bons rapports que sa grand-sœur avait au préalable avec son mari.

Encore que dans d'autres ménages ou foyers, les querelles ne s'arrêtent pas qu'à la simple dispute des deux sœurs. Elles gagnent des parents, surtout si cette cadette est née de la « tante » de celle qui est au foyer. Ces querelles se transportent au niveau des mamans, tantes et oncles. Amplifiées par certaines jalousies, ces querelles se transforment en des divisions familiales. C'est triste comme réalité.

Du côté de l'époux, il y a aussi un grincement de dents, car ses parents maternels et paternels voient d'un mauvais œil le comportement de cette cadette qui est « rentrée » en force dans la « matrimonialité » de sa grand-sœur. Et cela présage, selon eux, l'instabilité conjugale que va vivre leur fils. Alors, une chose est vraie, gare au sororat latent, car il divise des familles. Rares sont donc des familles qui se soudent maintenant grâce au sororat latent.

Faustin Akono

TRAITEMENTS DES DÉCHETS ORGANIQUES

Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou loue les efforts d'Eni Congo dans la préservation de l'environnement

La société Eni Congo a présenté le 24 septembre à son siège le projet « Valorisation des déchets organiques en compostage » en présence de Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique.

C'est depuis 2018 que la société Eni Congo développe le concept d'économie circulaire à travers le projet « Wastel to value ». Ce projet prévoit la réduction drastique de l'impact environnemental des activités menées par la société par le recyclage du plastique, le bio-traitement des déchets industriels huileux. La fabrication du compost grâce à deux unités installées respectivement à la base industrielle d'Eni Congo et au site on shore de Bondi dans le district de Hinda (département du Kouilou) fait partie des initiatives entreprises par la société Eni Congo. Les deux machines traitant chacune 60 tonnes de déchets l'année. À la Base industrielle sont traités des déchets provenant des appartements des agents Eni Congo, des collègues et volontaires ainsi que des déchets des restaurants de la société Eni Congo tandis qu'au site de Bondi sont traités des déchets provenant du site on shore. Aussi, des campagnes de sensibilisation de ses employés sont menées en matière de préservation de la nature, a dit Marco Rotondi, directeur général d'Eni Congo.

Ainsi, dans le cadre du projet intégré Hinda, Eni Congo a mis en place un centre d'appui technique et de ressources professionnelles qui sert à promouvoir la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la croissance de l'économie et la diversification de l'économie conformément aux objectifs de développement durable avec des objectifs spécifiques, à savoir créer des emplois pour les jeunes et les femmes à travers une agriculture moderne, améliorer durablement le revenu des petits producteurs, et des groupements coopératifs œuvrant dans la zone de projet, promouvoir la recherche et l'innovation. Un projet mené en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. L'expérimentation du compost dans les différentes productions agricoles (haricots verts, choux, poivrons, tomates) a donné des résultats satisfaisants à la récolte, se sont réjouis Anny Benazo, HSE Eni



Le ministre Coussoud-Mavoungou visitant le composteur de la base industrielle d'Eni Congo/Adiac

Congo et Yolande Makong, de la division initiative et communautaire. Les sols qui, d'ordinaire, sont acides ont été rendus fertiles. Sur la base d'utilisation de ce compost, les cultures ont eu une meilleure croissance, avec très peu d'herbes sauvages, très peu de ravageurs des plantes. A contrario des cultures qui ont bénéficié des herbes enfouies, de l'apport du calcaire et de l'utilisation à base du fumier de volaille des porcs ont montré des anomalies dans leur croissance.

Au regard des résultats encourageants de cette expérience, Eni Congo souhaite établir une collaboration avec le ministère de la recherche scientifique et de l'innovation technologique ainsi qu'avec celui de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche pour promouvoir l'utilisation du compost au niveau national. La société Eni Congo veut également faire tester ce compost par un organisme indépendant pour pouvoir certifier la qualité. D'ores et déjà, des contacts sont pris avec le Centre agro-pastoral Agri-Congo pour voir dans quelle mesure établir des synergies et lui livrer le compost.

Louant l'initiative, le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a dit « Soyez sûrs et rassurés que toutes les compétences scientifiques du ministère sont à votre disposition et nous allons vous accompagner puisque vous créez des conditions pour que l'environnement

étant donné vous ne fassiez recours à aucune substance chimique. Nous voulons que dans le cadre du transfert des technologies, ce projet qui est développé à Pointe-Noire et au Kouilou puisse bénéficier aussi aux autres départements du pays et à la sous-région ».

La visite guidée du site du composteur de la base industrielle a rassuré le ministre qui a apprécié les installations et le travail abattu par la société Eni Congo : « Vous êtes en train de faire démentir les préjugés selon lesquels quand on exploite les hydrocarbures c'est pour créer de la pollution. Au contraire, l'exploitation pétrolière a aussi des avantages comme le démontre le projet. Ici les déchets ne vont pas être enfouis mais traités biologiquement pour qu'après ils servent à l'homme dans le cadre des activités agricoles. Nous sommes venus vous accompagner. Il est important que la recherche scientifique au niveau des sciences exactes naturelles, au niveau de la recherche forestière, de la recherche agronomique puisse apporter sa contribution. Nous avons des composts qui sont mis à disposition. Notre rôle est de créer les conditions de leur vulgarisation », a conclu le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique.

Hervé Brice Mampouya

PARTENARIAT

L'IRSEN et Renatura Congo s'engagent à travailler ensemble

Joseph Ngoma Tchimbakala, directeur général de l'Institut national de recherche en sciences exactes et naturelles (Irsen) et Nathalie Miansona, directrice générale de Renatura Congo, ont paraphé le 24 septembre à Pointe-Noire un accord liant désormais les deux structures en présence de Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique.

Ce protocole d'accord s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du développement durable, de la protection de l'environnement des eaux marines et la recherche sur les ressources halieutiques. À travers ce protocole d'accord l'Irsen et Renatura Congo vont s'atteler à conjuguer leurs efforts dans l'étude dynamique de la biodiversité marine afin d'améliorer les connaissances et de promouvoir le développement durable par des actions de conservation.

Satisfaite du partenariat ainsi scellé, Nathalie Miansona a déclaré « Le contrat qu'on vient de signer avec l'Irsen est avant tout un contrat de recherche scientifique. Il vient en appui, finalement, de l'amélioration des connaissances à la biodiversité et à l'océanographie. Il va nous permettre de compléter les activités que l'on mène déjà depuis de nombreuses années pour mieux connaître la population des tortues marines qui vivent au Congo et mieux comprendre l'habitat, les zones importantes dans l'océan pour ces espèces. Et donc, l'Irsen vient nous appuyer sur tous les efforts qu'on est en train de dé-

ployer et on espère créer des synergies à long terme pour pouvoir explorer de nouvelles pistes de développement. Pour l'instant, on travaille avec l'Irsen sur les inventaires des rocheuses de la Pointe Indienne » et d'ajouter : « On a déjà des activités de recherches qui sont menées sur le terrain avec l'Irsen et par cet accord l'Irsen vient donner sa caution scientifique au travail qui est mené. C'est un début, il y a beaucoup de projets à l'avenir et une volonté de mieux mettre en valeur l'environnement marin et côtier avec la création des aires marines et côtières protégées et l'Irsen viendra appuyer toutes les démarches qui sont faites sur les études en lien avec les aires marines ».

Signalons que l'Irsen a, entre autres charge, la recherche océanographique au niveau du ministère de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique tandis que Renatura Congo s'occupe de l'étude et de la protection des tortues marines et de leur habitat en République du Congo.

Hervé Brice Mampouya

ASSISTANCE

Préparation des textes d'application de la loi sur les aides sociales légales de l'Etat

Préparer les documents qui fixeront les modalités d'application de la loi en faveur des personnes vulnérables, déjà adoptées par le Parlement, est l'une des recommandations issues de la troisième conférence des directeurs départementaux des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, tenue du 23 au 25 septembre à Ouessou, dans le département de la Sangha.



La ministre des Affaires sociales et les participants à la conférence

La conférence avait pour objectif de réorienter les stratégies de mise en œuvre des plans de l'action sociale et humanitaire. « Il revient aux directeurs généraux de préparer les textes d'application de la loi sur les prestations sociales légales de l'Etat », a déclaré le directeur départemental de l'action sociale de la Sangha, Ange Poaty Obouka, donnant lecture du rapport synthèse des travaux. Les prestations sociales, dont il est question, ne sont autres que les aides que l'Etat verse en nature ou en espèces aux personnes vulnérables, pauvres, sans abris, vivant avec handicap dans le cadre de l'assistance humanitaire, l'insertion sociale... Par ailleurs, les directeurs gé-

néraux devraient peaufiner une matrice révisée de suivi et évaluation de l'action sociale dans un délai d'un mois. Les directeurs départementaux, quant à eux, seront soumis à une formation axée sur les résultats.

« Les recommandations qui viennent d'être livrées témoignent de l'engagement dans la réactualisation et la réorientation de vos plans de travail. Elles donnent l'occasion d'une projection réaliste vers un avenir sûr au profit des personnes vulnérables en dépit de la conjoncture actuelle », a déclaré la ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, lors de la clôture des travaux de cette

troisième conférence des directeurs départementaux, dont la prochaine édition se tiendra à Loango dans le département du Kouilou.

Pour le reste du séjour de la ministre Antoinette Dinga-Dzondo dans le département de la Sangha, d'autres activités sont prévues, entre autres, l'assistance humanitaire aux populations de Ouessou et de Djeka, la dotation des personnes vivant avec handicap en équipements de mobilité, le lancement des opérations de certification des listes des ménages devant bénéficier de l'allocation d'urgence, ainsi que le lancement des activités du Centre de développement social de Sembé.

Rominique Makaya

OUESSO

Les personnes vivant avec handicap bénéficient d'une aide à la mobilité

La ministre des Affaires sociales et de l'Action humanitaire, Antoinette Dinga-Dzondo, a mis à la disposition des personnes vivant avec handicap des équipements pour les soulager.



La ministre et les autorités locales accompagnant un bénéficiaire/Adiac

Des tricycles manuels et motorisés, des paires de béquilles pour les personnes à mobilité réduite, des cannes blanches aux déficients visuels (aveugles et malvoyants profonds) sont des équipements d'aide à la mobilité que cette couche vulnérable a reçu, le 26 septembre à Ouessou, en marge de la conférence des directeurs départementaux des Affaires sociales sur la réorientation des stratégies de mise en œuvre de l'action sociale et humanitaire. « Se déplacer était pour moi un calvaire. Car, je dépensais quotidiennement beaucoup d'argent pour arriver à mon lieu de travail en taxi et faire quelques activités sur le terrain. L'aide à la mobilité que nous venons de recevoir est un grand soulagement », a indiqué Sabine Okinda, bénéficiaire et activiste des affaires sociales et de l'action humanitaire.

Le préfet du département de la Sangha, Gibert Mouanda-Mouanda, a salué ce geste qui, selon lui, va apaiser les souffrances des bénéficiaires. Il a appelé ces derniers à en faire bon usage.

En rappel, le 26 août dernier à Sibiti, dans le département de la Lékoumou, une assistance d'aide à la mobilité similaire a été faite aux personnes vulnérables qui y vivent. Le don qui vient d'être fait à Ouessou est donc le deuxième du genre depuis que le processus de déconfinement a été amorcé.

R.M.

RÉFLEXION

Le temps de l'unité

Face au désordre qui règne dans la sphère mondiale en raison des défis croissants, de plus en plus agressifs que se lancent les grandes nations et des problèmes de toute nature que ces duels génèrent, le temps n'est-il pas venu pour les pays dits « émergents » de resserrer leurs rangs ? Autrement dit de s'entendre pour constituer des communautés régionales mieux organisées, plus puissantes, capables donc de faire entendre leurs voix à l'échelle planétaire.

Prenons, pour illustrer ce propos, le cas de l'Afrique centrale entendue au sens large, c'est-à-dire incluant le Bassin du Congo, la Région des Grands lacs et la partie sud du golfe de Guinée, autrement dit la zone géographique aussi vaste qu'homogène qui entoure l'Equateur africain.

Résumée en quelques mots la si-

tuation est la suivante : couvrant près de sept millions de kilomètres carrés, cette partie de l'Afrique est potentiellement la plus riche du continent grâce aux immenses ressources naturelles qu'elle détient et à la masse humaine qui y vit – près de trois cents millions d'habitants –. Mais elle se trouve divisée, si l'on peut dire, en plusieurs communautés : la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale), la CEEAC (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale), la CEPGL (Communauté économique des pays des Grands Lacs), la CGG (Commission du golfe de Guinée). Et la fragmentation qui en résulte réduit fortement l'influence que cette partie du continent pourrait, devrait en bonne logique avoir à l'échelle régionale et même internationale étant donné la puissance potentielle qui est la sienne.

Dans l'ambiance pour le moins délétère qui s'instaure à l'échelle mondiale avec, d'une part, la concurrence de plus en plus agressive qui oppose les grandes puissances et, d'autre part, l'aggravation continue des défis que l'humanité doit relever en ce début de millénaire – dérèglement climatique, pandémies, hausse vertigineuse des migrations, crises économiques et monétaires – resserrer leurs rangs est pour les pays de l'Afrique centrale la seule voie qui permette de conjurer le mauvais sort. Exactement comme le fit l'Europe au sortir de la Deuxième Guerre mondiale qui l'avait dévastée en créant une communauté de six, puis de neuf, puis de douze et, pour finir au moins temporairement, de vingt-huit nations ramenée à vingt-sept en raison du Brexit britannique; exactement aussi comme l'avaient fait bien avant l'Europe, les Etats-

Unis d'Amérique lorsqu'ils s'affranchirent du joug anglais.

Dans le temps que nous vivons où l'espace et le temps s'effacent en raison du développement des nouvelles technologies et de la mondialisation qui en résulte, la meilleure, la plus sûre façon de régler les problèmes présents est de préparer un avenir plus serein en édifiant des communautés régionales cohérentes, structurées, adaptées aux réalités de ce temps. Et tout indique aujourd'hui que c'est possible si les gouvernants s'y attachent sérieusement.

Pourquoi, dans ce contexte, le Bassin du Congo entendu au sens le plus large ne s'emploierait-il pas à le démontrer à la face du monde et, du même coup, à s'imposer comme un modèle de la gouvernance collective régionale ?

Jean-Paul Pigasse